

Direction des affaires financières et de l'achat public

Rapport de gestion de l'ordonnateur.

Compte financier - exercice 2023

Conseil d'administration du 8 mars 2024

(En application de l'article 212 du décret GBCP)

Sommaire

1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2023.....	3
1. 1.Un équilibre financier assuré pour la septième année consécutive avec un retour à un équilibre structurel constaté pour la seconde année en adéquation avec le contexte socio-économique	3
1. 2.Rappel du contexte du budget 2023	7
2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2023.....	8
2. 1.Rappels GBCP-terminologie	8
2. 2.Le solde budgétaire 2023	9
2. 3.Prévision et réalisation du budget 2023-Solde budgétaire	10
2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2023	12
2. 3. 2. Prévision et réalisation- Recettes	17
2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses par enveloppe	18
2. 4.Les recettes encaissées RE 2023	20
2. 5.Les dépenses 2023	27
2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2023.....	28
2. 5. 2. Plafond des emplois et enveloppe de personnel.....	29
2. 5. 3. Les investissements 2023 :.....	37
2. 6.FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)	37
2. 6. 1. Variation 2023-2022 : les autorisations d'engagement	37
2. 6. 2. Variation 2023/2022 des crédits de paiement sur OPPA.....	39
3. Impact de l'exécution sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire	40
3. 1. 1. Analyse de l'équilibre financier.....	40
3. 1. 2. Situation patrimoniale et soutenabilité financière	42
4. Le suivi des achats et des marchés.....	44
4. 1.Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement	44
4. 2.Focus sur les marchés notifiés en 2023	46
4. 2. 1. Répartition par service prescripteur	46
4. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2023	47

1. Note introductive à la présentation du rapport de gestion 2023

Le rapport relatif au compte financier contient deux parties. La première rend compte de la gestion de l'établissement et la seconde analyse ses données financières.

Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur est distinct de l'annexe du compte financier annuel produite par l'agent comptable. Il rend compte de l'exécution budgétaire au regard de la dernière prévision budgétaire votée, ainsi qu'en budget initial. Il analyse et commente l'équilibre financier qui en résulte (besoin de financement et sa couverture), ainsi que la soutenabilité de l'exécution.

L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances et des dettes. Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus. L'analyse des données financières s'effectue notamment à partir du résultat et de la capacité d'autofinancement, mais également en fonction de la composition du fonds de roulement et du niveau de trésorerie. Ces indicateurs permettent d'identifier la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres, ainsi que sa soutenabilité financière dans sa pluri annualité.

1. 1. Un équilibre financier assuré pour la septième année consécutive avec un retour à un équilibre structurel constaté pour la seconde année en adéquation avec le contexte socio-économique

L'exercice 2023 est le septième en mode GBCP et il se clôture sur un **solde budgétaire négatif de -3,89M€** (+3,96M€ en 2022). Sur 2023, les encaissements ont été moins élevés que les décaissements. Ce résultat s'explique essentiellement par la mise en œuvre d'opérations par un tiers extérieur et se déroulant sur plusieurs exercices.

L'université Bordeaux Montaigne confirme sa maîtrise budgétaire et financière. Elle termine l'année 2023 avec un résultat excédentaire de **+1,41M€**. Néanmoins, il convient de nuancer ce résultat car l'excédent relève des deux services à comptabilité distincte (SACD) : le CFA (+1,55M€) et le SIGDU (+406K€), alors que l'établissement affiche un **déficit** que l'on peut qualifier de **structurel de -547K€**. Un indispensable travail sera engagé sur le CFA afin que les ressources dégagées par l'apprentissage en constante augmentation depuis 2018, contribuent davantage et de manière formalisée, aux charges incompressibles de l'université.

La capacité d'autofinancement (CAF) supérieure à la prévision (IAF) de +5,07M€, atteint **+3,2M€** et augmente par rapport à 2022 (+1,55M€). **La trésorerie** s'élève fin 2023 à **+19,6M€** soit une baisse de -3,88M€ par rapport au compte financier 2022 (23,5M€).

L'année 2023, dans la continuité de 2022 marquée par un contexte socio-économique particulier ayant eu un fort impact économique, a accusé le coût de la reprise d'activités fortement impactée par une inflation galopante sur les coûts énergétiques, sur les achats de matière première ainsi que les prestations diverses. Cependant, le blocage de l'établissement durant plusieurs semaines a eu un impact sur l'activité en termes de déplacements, de coût énergétique moindre du fait de la fermeture des bâtiments, ainsi que des projets démarrés plus tardivement. Il est à souligner que la présence d'un *Energy manager* au sein de l'établissement a permis de prévoir au plus près toutes les fluctuations des prix des marchés de l'électricité et du gaz.

Ce résultat financier revenu « à la normale » pour la seconde année consécutive, et après deux années conjoncturellement favorables, est également la résultante de la politique de ressources humaines (RH) réglementaire et établissement :

- Les mesures gouvernementales dites mesures Guérini du 12 juillet 2023, partiellement compensées sur 2023.
- La CDésiation. Conformément aux lignes directrices issues du débat d'orientation budgétaire (DOB 2023) en faveur d'une politique RH interne qui a abouti à une cdésiation anticipée pour 25 agents.
- Une campagne d'emplois 2023 dégelée dont l'impact n'est mesurable que sur 4/12^{ème} de l'année.

Dans le cadre du nouveau dispositif du dialogue de performance qui se substitue au dialogue de gestion (DSG), l'établissement est engagé dans une phase dite de « pré-COMP » (contrat d'objectifs, de moyens et de performance) depuis avril 2023. Dans ce contexte, l'université s'est fixé trois objectifs :

1. La modernisation numérique autour d'un projet de SI décisionnel
2. L'étude des facteurs clés de réussite et des axes de développement de la CLEFF
3. La production du schéma directeur du développement durable et déploiement d'une offre de formation sur la transition écologique intégrée aux cursus UBM.

Ces objectifs, étape vers les COMP, contribueront à affirmer la stratégie de l'établissement, du point de vue opérationnel (1), comme du point de vue des contenus scientifiques et pédagogiques (2&3). A l'issue de ce dialogue, l'établissement a obtenu une enveloppe de 344K€ à travers la SCSP, soit 97% de l'enveloppe demandée sur 2023. Les projets ont été mis en œuvre opérationnellement sur 2023 (lancement de recrutements pour le Système d'Information Décisionnel-SID, appels d'offre pour le Schéma Directeur du Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale- SDD&RSe, et la CLEFF) avec un décalage de l'impact financier sur 2024 à la notification des marchés.

Sur le volet immobilier, l'année 2023 aura été marquée par la fin de l'opération Campus à l'automne avec l'ouverture de la cité des langues étrangères, du français et des francophonies (CLEFF), ainsi que de la réouverture de la BUDL. Ces événements ont déjà eu un impact en 2023 sur les coûts d'infrastructure (maintenance et entretien, fluides...).

En parallèle, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets entrant dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) a dû être reprogrammées sur 2024. En effet, le manque de moyen RH, les difficultés de recrutement sur des postes spécialisés, ainsi que des absences prolongées au sein de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique (DPIL) ont contraint le démarrage des projets. Le report de ces projets actés en comité de pilotage immobilier (COPIMO) a eu un impact budgétaire significatif en termes de déprogrammation dès le BR1-2023. Pour les plus significatifs :

- Mise en accessibilité du parvis de l'IUT (CONV-2016-0041 - Report en 2024)
- Mise en accessibilité des ascenseurs (OPE-2020-0033 - Report en 2024 et 2025)
- Déploiement accès Aquipass (OPE-20165-0004 - Report en 2024)
- Déploiement signalétique (OPE-2017-0039 - Report en 2024 et 2025)
- Remplacement des centrales de traitement de l'air (CTA) des amphis Cirot et Renouard (OPE-2018-0056 - Report en 2024 et 2025)
- Rénovation des amphis Papy et Lefèvre (OPE-2018-0060 - Report en 2026)
- Réfection de l'étanchéité de toiture des bâtiments du SIGDU (OPE-2018-0057 - Report en 2024)
- Réfection de l'étanchéité de toiture du bâtiment IUT1 (OPE-2018-0062 - Report en 2025)
- Démolition et reconstruction des petits hangars du SIGDU (OPE-2018-0061 - Report en 2025)

- Réhabilitation du bâtiment J : Locaux DSIN et stockage en sous-sols (OPE-2023-0023 - Report en 2024 et 2025)
- Sécurisation des salles serveurs J011 (OPE-2023-0024 - Report en 2024 et 2025).

Concernant l'activité du service inter-établissements de gestion du domaine universitaire (SIGDU), la programmation d'investissement a été délibérément ambitieuse afin de répondre aux enjeux d'entretien du patrimoine et de gestion de la ressource en eau. Les principaux chantiers menés sur l'année sont :

- Le lancement des premiers travaux d'étanchéité sur le château d'eau suite au diagnostic structurel réalisé
- Les travaux de rénovation de réseaux d'assainissement
- La création d'un nouveau forage d'alimentation en eau potable du campus

L'essentiel des projets a été lancé même si dans certains cas le calendrier a été décalé (blocage de l'UBM, difficulté de recrutement, vacance de postes...). De plus, une étude relative à l'évolution de l'organisation du SIGDU a été lancée.

Sur le volet informatique et numérique, l'année 2023 a vu l'aboutissement du projet FEDER, nommé REACT-EU qui a participé au financement du premier équipement de l'opération Campus ; notamment avec l'équipement de 37 salles de cours en audiovisuel et système de captation de visioconférence, l'équipement de 37 salles collaboratives, de quatre salles de formation, de 270 ordinateurs portables pour les enseignants avec écrans et stations d'accueil, accessoires et licences associées, l'acquisition de robots de télé présence, de station de montage vidéo et le renouvellement de la plate-forme de vidéo à la demande de l'université. La signature de la convention est intervenue en février 2022 pour une durée de 18 mois, l'établissement a dû faire l'avance des fonds sur les exercices 2022 et 2023. Bien que le projet ait été justifié financièrement, et qu'un contrôle de 1^{er} niveau sur site ait été effectué, le dossier est toujours en cours de traitement auprès de la Région. Ce qui explique que la recette, initialement prévue en 2023, ne sera versée qu'en 2024 (1,4M€).

Au niveau réseau et système, l'ensemble des projets de modernisation et de sécurisation des infrastructures techniques de l'université a été réalisé. Par ailleurs, les opérations de renouvellement de matériel informatique pour les personnels ainsi que les salles de cours ont été menées dans leur intégralité avec succès selon le budget consacré.

De plus, il est à noter un changement notable d'orientation au niveau du marché de photocopieurs avec l'achat des nouveaux photocopieurs (à la place de location) afin d'en prolonger la durée de vie et répondre ainsi aux objectifs de responsabilité numérique que s'est fixé l'établissement.

Dans le cadre de la création de la CLEFF, la DSIN s'est chargée de l'équipement audiovisuel. Un certain nombre de ces opérations a dû toutefois être reporté en 2024, en particulier les laboratoires de langue.

Le projet de solution globale collaborative (INFRANUM) a été repoussé d'une année en raison de l'interdiction de la Dinum d'utiliser la solution proposée par l'entreprise Microsoft : Microsoft 365. Une solution alternative a été évaluée et chiffrée dans le courant de l'année 2023 et sera déployée en 2024.

Le projet de laboratoires de langue est envisagé pour l'antenne Agen (ELLA). Le retard pris dans l'élaboration de la convention relative à l'utilisation de ces locaux appartenant à l'université de Bordeaux a provoqué mécaniquement le report de ce projet. Il sera réalisé en 2024, sous réserve de l'autorisation de la direction de l'université.

Pour tous ces projets, une reprogrammation budgétaire a été faite en conséquence à l'occasion des budgets rectificatifs de 2023.

Sur le volet formation :

L'année 2022-2023 avait constaté une diminution du nombre d'inscriptions administratives étudiantes de **-9,6%** (*date à date source ODE 15/01/2023*) qui avait induit de fait une diminution des ressources issues des droits d'inscription. Cette baisse, constatée au niveau national, s'expliquait entre autres par la baisse du nombre des néo bacheliers et l'augmentation de inscriptions dans les établissements privés. Cette année, 2023-2024, il est constaté une légère baisse (-0,93% *au 15/01/2024 source ODE LMD*), notamment sur l'effectif en L1. L'impact financier sur 2023 s'élève à -64K€, soit -3,58% par rapport à 2022. La proportion boursiers/non boursiers reste stable sur les deux années (40% boursiers).

Le nombre de **contrats d'apprentissage**, en constante progression depuis 2018, en raison des aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage financées par le ministère du travail, a de nouveau vu un essor sur 2023. En effet, l'ouverture à l'apprentissage de tous les parcours de **Bachelor Universitaire de technologie (BUT)** à la rentrée 2023 (*7 nouvelles mentions) aura eu un impact financier sur 2023. Le nombre de contrats d'apprentissage entre 2022 et 2023 a augmenté **+141** (+83 sur 2022-2021) et s'avère être une source de financement non négligeable pour l'établissement (**2,36M€** recettes encaissées sur 2023). En parallèle, l'augmentation des effectifs a un impact sur les charges de fonctionnement et de personnel.

Focus : *7 nouvelles mentions ont accueilli des apprentis à la rentrée 2023, ce qui porte à 31 le nombre de mentions qui accueillent des apprentis :

- 5 Bachelor Universitaires de Technologie (BUT)
- 1 licence professionnelle / Lpro Gestion des Organisations Sociales et Solidaires
- 1 master / Master SCTM

L'effectif des apprentis (467 au 31/12/2023) se répartit entre :

- Les deux instituts : IJBA (17) et IUT (276)
- Les trois UFR : Humanités (33), L&C (24), STC (118)

Concernant la **formation tout au long de la vie (FTLV)**, on soulignera une baisse des recettes relative à la diminution du nombre d'inscription en DAEU, en VAE et VAP, ainsi qu'une baisse des stagiaires ARE. Ces baisses s'expliquent notamment par les modalités de contrôle continu au bac mis en place depuis 2018 (amélioration du taux de réussite au bac), le développement de l'apprentissage, et un domaine de formation (culture, art, sciences humaines) défavorisé par les récentes réformes de la formation professionnelle. Cependant, l'établissement se penche sur un nouveau modèle à construire, et a déjà impulsé sur 2024 une réflexion afin de dynamiser et encourager les formations courtes pour la reprise d'études, avec l'appui d'un prestataire.

Sur le volet recherche :

L'activité de la recherche a été impactée d'une part par le blocage de l'université qui a entraîné le report et/ou l'annulation de manifestations, et d'autre part par l'absence de moyens RH sur plusieurs mois au sein des unités de recherche (MSH, MICA, IKER...), ce qui eu un impact sur l'exécution budgétaire des projets. Néanmoins de nouveaux projets ont été mis en œuvre :

- Chaire diaspora
- Le CPER campus archéo
- Le pôle universitaire d'innovation (PUI) dans le cadre de France relance 2023
- GPR Human past
- 3 ANR (Prometheus, Altior, Aleam) et 1 ERC (Riders) portés par l'UMR AUSONIUS.

Pour l'année 2023, on notera également une diminution significative de l'obtention des projets Région (1 obtenu) dont la sélection a été plus drastique, et une diminution de dépôt de projets par les enseignants-chercheurs mobilisés dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

La signature de la convention bilatérale CNRS-UBM en 2023 a un impact sur le volume de gestion de l'UMR Archéosciences, désormais en délégation globale de gestion (DDG) auprès du CNRS, au même titre que les UMR Passages, IKER et le LAM.

Sur le volet pilotage de la masse salariale et des emplois :

La consommation d'emplois globale 2023 (1 147.3 ETPT) est légèrement inférieure (-2,6ETPT) à la prévision d'atterrissage du BR2 2023 (1 149.9 ETPT). Elle s'explique principalement par des décalages sur les recrutements financés sur des dispositifs particuliers tels que les DSG projets notamment, et des départs de titulaires BIATSS dont le remplacement n'a pu être effectué sur 2023. La consommation totale du plafond d'emplois global de l'UBM est en augmentation de **+0,67%**, (soit +7,7ETPT) **par rapport au compte financier 2022 (1 139,6 ETPT)**. L'impact se mesure sur quasiment à part égale entre le plafond 1-Etat (+3,9 ETPT) et le plafond 2-établissement (+3,8 ETPT).

L'enveloppe des dépenses de personnel a augmenté de façon significative **+4%** par rapport à l'exercice 2022, et relève majoritairement des mesures salariales gouvernementales.

En synthèse : lors de la présentation du résultat du compte financier 2022, il avait été souligné l'effet conjoncturel des résultats très favorables des exercices 2021 et 2020. Le résultat constaté sur l'établissement, hors SACD, au compte financier 2023 vient confirmer cette trajectoire. Il est difficile de dessiner une stratégie financière pluriannuelle de l'université lorsque la dotation définitive de l'Etat est communiquée très tardivement (mi-décembre) et que les moyens alloués en soutien sont non pérennes. Le pilotage financier prudentiel s'opère donc en tenant compte des éléments exogènes, tels que l'incertitude des impacts à long terme de la crise économique (énergie, inflation), ainsi que les coûts de la masse salariale notamment. Les nouveaux projets relatifs aux travaux d'embellissements, de rénovations, ainsi que le CPER pôle archéologie et MSH engagés sur la période 2023-2028, auront également de forts impacts sur les moyens qui devront être mobilisés pour entretenir le bâti (GER, amortissement...). De plus, l'incertitude liée au développement des ressources propres, incitent à maintenir une vigilance sur la maîtrise du budget à court, moyen et long terme.

1. 2. Rappel du contexte du budget 2023

Le budget de l'exercice 2023 a été adopté au CA du 16 décembre 2022, à l'issue d'un processus débuté en avril par la déclinaison des grandes orientations politiques. Le vote des éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire (DOB 2022) s'est tenu en séance du CA du 25 avril 2022. La construction du budget initial a été élaboré dans un contexte complexe mais plus favorable que les années précédentes, autour des axes suivants : les projets immobiliers d'ampleur réalisés en site occupé dont 2023 a vu l'achèvement [(opération Campus, le chantier de la Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie (CLEFF)], les études liées aux opérations du Contrat Plan Etat Région (CPER/ pôle archéologie et MSH Bordeaux), le dialogue de performance engagé avec le ministère, la volonté de maîtriser la trajectoire de la masse salariale au regard d'une politique de ressources humaines renouvelée, les impacts de la crise sanitaire, le soutien à la PSE, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie sur le campus et la lutte contre la précarité étudiante. Avec en fil conducteur, la poursuite des opérations engagées dans le cadre du schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020, incluant la réflexion sur la maîtrise des dépenses de viabilisation compte tenu du contexte immobilier de l'UBM.

L'établissement a opéré deux budgets rectificatifs (BR) sur l'exercice : un BR1 voté le 13 juillet et un BR2 voté le 15 décembre concomitant au budget initial 2024. De coutume, le BR1 permet de réajuster les crédits ouverts au budget initial tant en dépenses (AE/CP) qu'en recettes (RE), alors que le BR2, dit technique, est réservé à la déprogrammation /reprogrammation des tranches annuelles des opérations pluriannuelles (OPPA). L'efficacité de cette gestion a été

questionnée depuis 2021 puisque les mouvements du BR2 venaient majoritairement annuler les mouvements à la hausse du premier budget rectificatif. En 2023, après une année de turn-over, l'équipe de la direction des affaires financières (DAF) s'est consolidée tant au niveau du pôle achats que de celui du pôle budget, permettant ainsi la mise en œuvre d'un processus budgétaire mieux maîtrisé (nouveaux outils, formation métier, accompagnement opérationnel). Cette évolution se retrouve à travers la programmation budgétaire plus sincère en cohérence avec les marchés et la capacité à mettre en œuvre les projets, et dont l'impact se lit également à travers les taux d'exécution 2023 en dépense (**AE : 97,2%/ CP : 96,3%**) et en recettes (**RE : 99%**), y compris sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

De plus, il est important de souligner que l'établissement a subi depuis deux années un *turn over* important sur ses personnels enseignants, enseignants-chercheurs, et BIATSS notamment, avec une réelle difficulté de recrutement. Cette situation pèse fortement sur la réalisation des projets. Cette problématique, également nationale, relative aux moyens humains touche tous les domaines : Recherche, Formation, RH, patrimoine, services supports...

Cette note a pour objet d'éclairer les membres du conseil d'administration sur l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé au regard du dernier budget rectificatif voté, de l'équilibre financier qui en résulte et de la soutenabilité de l'exécution.

Nb : tous les tableaux budgétaires détaillés pour vote et pour information ont été mis à disposition du Rectorat et du CA.

2. Les enjeux de l'exécution budgétaire 2023

Elle porte sur les autorisations budgétaires limitatives analysées au travers des tableaux budgétaires des autorisations d'emplois (T1), des autorisations budgétaires (T2) et des dépenses par destination et des recettes par origine (T3).

2. 1. Rappels GBCP-terminologie

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») il convient de retenir trois notions réglementaires : les autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE).

Autorisation d'engagement (AE) :

- Montant des dépenses fermes prévues quelle que soit la durée d'exécution.
- Les AE sont consommées par des engagements juridiques (bons de commande) fermes pris vis-à-vis d'un tiers identifié pour un montant déterminé pour une durée connue.
- Aussi, le montant total d'un marché sera prévu en AE l'année de sa signature (hors marché à bons de commande).
- Les AE sont limitatives par enveloppe : personnel, fonctionnement, investissement.

Crédit de paiement (CP) :

- Montant des décaissements prévus pour un exercice.
- Les CP sont consommés sur la base de la date d'écriture de paiement, indépendamment de l'année de l'engagement (consommation d'AE).
- Les CP sont limitatifs par enveloppe (personnel, fonctionnement, investissement) au niveau établissement.

- La consommation des CP impacte le **solde budgétaire**.

Recettes encaissées (RE) :

- Correspondent au rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette, quelle que soit l'année de l'émission du titre de recette.
- Le rapprochement impacte le solde budgétaire de l'exercice sur lequel intervient ce rapprochement.

Il existe deux types de RE : **globalisées et fléchées**

Par défaut toutes les RE sont globalisées, sauf celles identifiées par l'établissement selon une délibération prise en conseil d'administration.

- **Les Recettes globalisées** n'ont pas d'utilisation prédéterminée (ex : SCSP, taxe d'apprentissage, droits d'inscription, formation continue...)
- **Les Recettes fléchées** sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les projets fléchés correspondent à des projets pluriannuels avec un financeur identifié, une durée déterminée et un montant défini. Conformément à la délibération du CA du 20 septembre 2019, les recettes fléchées UBM relèvent de ces critères et s'appliquent aux financements supérieurs à 45K€ HT.

2. 2. Le solde budgétaire 2023

Le tableau 2 présente les dépenses en autorisation d'engagement (AE), en crédits de paiement (CP) et en recettes encaissées (RE), et permet de déterminer le **solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement**. Celui-ci s'obtient par la différence entre les recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP), arrêtés au **31/12/2023**.

La comptabilité en mode GBCP n'intègre que les opérations de décaissements et d'encaissements et non plus les écritures pour ordre (amortissements, provisions et reprises, charges et produits rattachés à l'exercice qui relèvent de la comptabilité générale).

A l'issue de l'exercice 2023, on note un **solde budgétaire déficitaire de -3,89M€** (solde budgétaire négatif de -3,96M€ en 2022). Le solde budgétaire prévisionnel du budget rectificatif n°2 s'élevait à -7,05M€.

Recettes	
Recettes encaissées (RE)	
104 666 649€	
<i>dont 99 594 866€ recettes globalisées</i>	
<i>dont 5 071 783 € recettes fléchées</i>	

Dépenses	
Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
103 106 342€	108 558 241 €
<i>dont 85 400 362 € en masse salariale</i>	<i>dont 85 400 362 € en masse salariale</i>
<i>dont 14 716 253 € en fonctionnement</i>	<i>dont 14 027 645 € en fonctionnement</i>
<i>dont 2 989 727 € en investissement</i>	<i>dont 9 130 233 € en investissement</i>
solde budgétaire (RE-CP)	-3 891 592 €

Ce solde budgétaire négatif, dit solde intermédiaire de trésorerie, est à mettre en perspective du prélèvement opéré sur la trésorerie de **3,88M€** dont 3,36M€ sur la trésorerie fléchée relative aux opérations pluriannuelles (Tableau 4 équilibre financier). Cette variation sur les OPPA se dénouera sur les exercices à venir.

Il convient de rappeler que le solde budgétaire traduit les encaissements et les décaissements réalisés en 2023 même si les opérations sont rattachées en comptabilité générale à un autre exercice, ceci expliquant l'écart entre le **solde budgétaire (-3,61M€)** et le **résultat comptable (+1,41M€)**.

Ce solde budgétaire 2023 s'explique par :

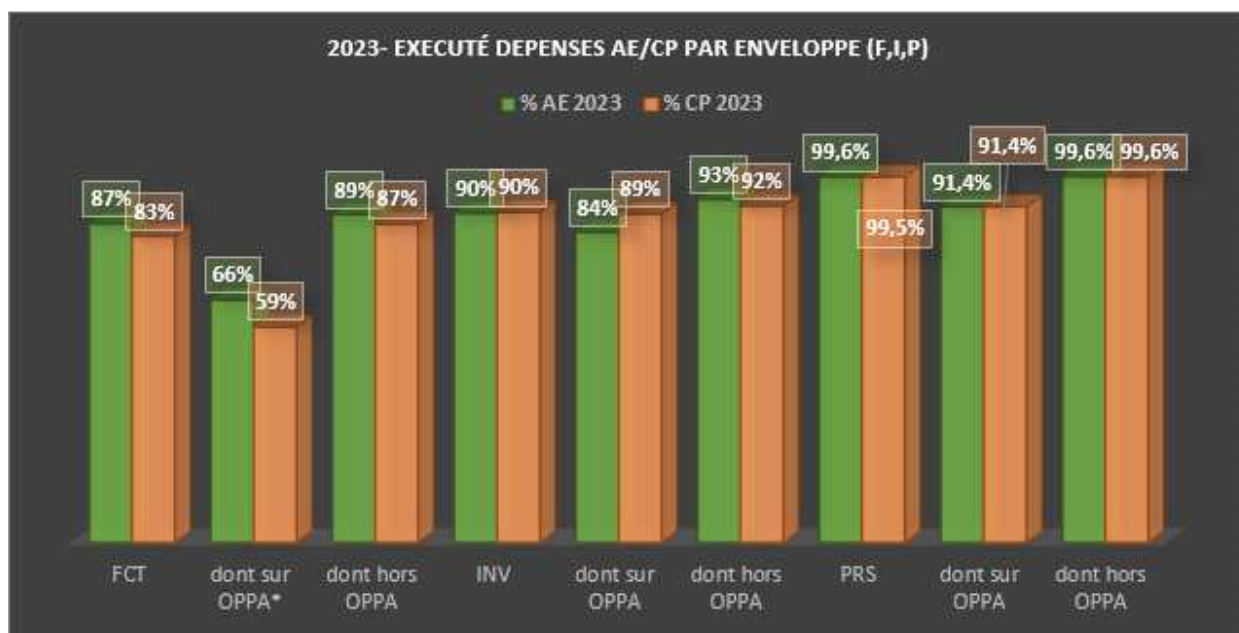
- Un solde budgétaire négatif sur les opérations pluriannuelles (OPPA Tableau 9) : **-3,72M€**
 - Un solde budgétaire négatif de **-173,6K€ sur le budget propre**. Il est issu de la sous-exécution de la dépense sur l'enveloppe de fonctionnement et d'investissement et de l'encaissement de recettes complémentaires issues de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrites dans la notification définitive du **14/12/2023**. Ces réajustements concernent : Le soutien ministère sur le surcoût énergétique (+665.9K€), les mesures de la LPR (+100K€), les mesures indiciaires du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (+386,65K€), le DU PAREO (+ 83K), pour les plus significatives. On l'explique donc par un niveau de sous exécution en dépense plus important que la sous-exécution de la recette encaissée.
 - Cf point 3.1.1 équilibre financier et soutenabilité budgétaire

2. 3. Prévision et réalisation du budget 2023-Solde budgétaire

Le budget est un acte prévisionnel construit au plus proche de la réalité budgétaire des activités de l'établissement et qui inclut également une part évaluative concernant des appels à projet recherche et hors recherche qui sont potentiellement engagés sur l'exercice. Ces crédits sont isolés au sein d'enveloppes appelées « réserves ». La sincérité budgétaire s'analyse au regard de ces deux hypothèses de construction du dernier budget voté en 2023 (BR2). De plus, l'exécution arrêtée au 31/12/2023 tient compte des aléas de gestion relatifs au traitement des factures par le service facturier, et des factures non parvenues. Ces mouvements n'impactent donc pas l'exécution des CP sur 2023 (impact sur 2024).

31/12/2023	BUDGET AE	EXECUTE AE	Tx % AE 2023	Tx % AE 2022	BUDGET CP	EXECUTE CP	Tx % CP 2023	Tx % CP 2022
FCT	16 963 802	14 716 253	86,8%	83,6%	16 825 697	14 027 645	83,4%	81,8%
INV	3 335 135	2 989 727	89,6%	84,5%	10 152 794	9 130 233	89,9%	79,3%
PRS	85 782 523	85 400 362	99,6%	99,5%	85 782 523	85 400 362	99,6%	99,5%
Total	106 081 459 €	103 106 342 €	97,2%	96,5%	112 761 013 €	108 558 241 €	96,3%	95,2%

Les prévisions d'AE et de CP ont été réalisées avec des taux d'exécution variables selon les enveloppes. Les écarts entre la prévision et la réalisation relèvent principalement des opérations pluriannuelles.



Le taux de réalisation tant en AE qu'en CP est toujours perfectible mais se situe dans une fourchette haute de +96% et qui tient compte des aléas de gestion (y/c les réserves de précaution, notamment sur la masse salariale), ainsi que les moyens humains de la mise en œuvre des activités budgétées.

Ces taux d'exécution sont en amélioration par rapport aux taux d'exécution 2022, notamment sur la programmation des CP sur les opérations pluriannuelles (84% en 2023 contre 78% en 2022). L'établissement présente un budget rectificatif n°2 de déprogrammation sur les opérations pluriannuelles (OPPA) en décembre, concomitamment à celui du budget initial de l'année N+1. L'accompagnement de la DAF dans la préparation de déprogrammation des OPPA a permis une meilleure lisibilité de l'atterrissage au BR2, en tenant compte des flux en cours.

Les taux d'exécution sont donc analysés au regard du budget rectificatif n°2 2022 voté.

- **Soit 97,2% en AE** (96,5% en 2022 après budget rectificatif 2). Ce taux d'exécution s'élève à **98%** hors opérations pluriannuelles (OPPA). Le montant disponible d'AE s'élève donc à **2,97M€** dont 2,05 M€ sur budget propre (hors OPPA).
- **Soit 96,3% en CP** (95,2% en 2022 après budget rectificatif 2). Ce taux d'exécution s'élève à **97,6%** hors OPPA. Le montant disponible de CP s'élève à **4,2 M€** dont 2,46M€ sur budget propre.

Concernant les recettes encaissées (RE),

Pour rappel, le budget des recettes est évaluatif.

2023 (en €)	BR2	Réalisé	Tx % RE
Fléchée	7 085 345	5 071 783	71,6%
Globalisée	98 623 770	99 594 866	101,0%
Total RE	105 709 115	104 666 649	99,0%
dont sur OPPA	7 379 006	5 405 833	73,3%
dont hors OPPA	98 330 109	99 260 816	100,9%

	Tx % 2023	Tx % 2022
RF	71,6%	57,5%
RG	101,0%	99,1%
Total RE	99,0%	96,4%

Le taux de réalisation atteint **99%** (96,4% en 2022 après budget rectificatif n°2). Ce taux s'élève à **100,9%** sur le budget propre (hors OPPA) et **73,3%** (57,6% en 2022) sur les opérations pluriannuelles. Les montants inscrits dans la notification définitive de SCSP n'étaient pas

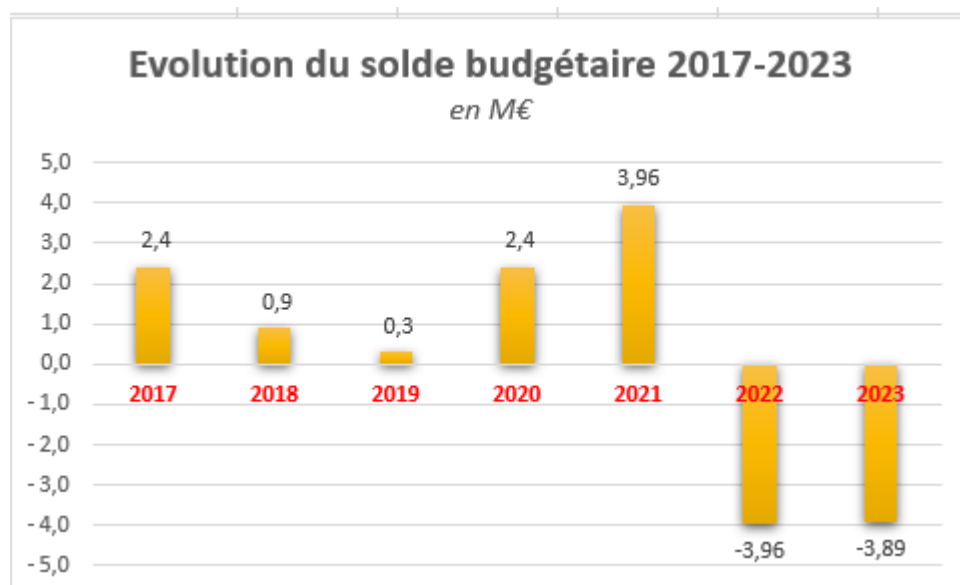
anticipables, car les évènements non connus au moment du BR2 (surcoût énergétique, mesures Guérini...)

Ces indicateurs soulignent néanmoins une prévision budgétaire dont la maîtrise s'accroît sur les trois dernières années par une meilleure appréhension de la pluri-annualité et de la reprogrammation infra-annuelle par les services opérationnels.

Le travail engagé dès 2022 sur la déprogrammation des CP et des RE s'est poursuivi sur 2023, notamment sur les opérations d'investissement dont les programmations ont été corrélées aux décisions du COPIMMO.

Le suivi d'exécution budgétaire infra annuel est un outil clé dans les déprogrammations des OPPA quel que soit le domaine (recherche, formation, investissement...). Un travail d'accompagnement des CRB de la part de la direction des affaires financières et de l'achat public (DAF) a été lancé à l'occasion du renouvellement des équipes de la DAF en septembre 2022. Cette mise en œuvre de soutien s'est ancrée au cours de l'année 2023 sous la forme de rencontres mensuelles individualisées avec les CRB, plus particulièrement ceux porteurs de marchés et d'opérations spécifiques (DPIL, DSIN, SIGDU, DR, SCD...). Dès 2024, Elle s'étendra aux autres composantes de l'établissement en particulier dans le cadre d'un BR unique en 2024. Initié en 2023, le parcours finances, enrichi du module de la commande publique, viendra consolider le travail de suivi de programmation et d'exécution budgétaires soutenables et sincères. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne budgétaire.

2. 3. 1. Evolution du solde budgétaire 2017-2023



L'évolution positive du solde budgétaire est conjoncturelle sur les exercices 2020 et 2021 avec les impacts de la crise sanitaire, d'une part, et, d'autre part, par l'opération Campus et les travaux d'investissement périphériques. L'impact de la LPR est également significatif avec une mise en œuvre progressive.

Le décrochage du solde budgétaire qui devient négatif à partir du compte financier 2022 s'explique par les dépenses liées à de grosses opérations d'investissement pour lesquelles les recettes ont été encaissées sur les exercices antérieurs, notamment pour la réhabilitation du pôle archéologie et la CLEFF. La fin de l'opération du FEDER REACT-EU en septembre 2023 pour lequel l'établissement a fait l'avance des fonds depuis 2022 n'a pas eu à ce jour l'encaissement prévu sur 2023. De plus, l'établissement mobilise également son fond de roulement dans le

cadre de son PPI (1^{er} équipement OP campus, raccordement réseaux de chaleur IUT...) et renouvellement du matériel informatique courant.

2. 3. 1. 1. Exécution des dépenses des budgets d'AE et de CP :

- **103,1M€** en autorisation d'engagement (AE). L'enveloppe disponible d'AE à l'issue de l'exercice 2023 s'élève à **2,97€** dont 2,05M€ (69%) sur les AE du budget propre (hors opérations pluriannuelles-OPPA). Ce non consommé sur budget propre tient également compte des réserves et de la sous-exécution des projets DSG, pré-COMP, et IUF à hauteur de 496K€).

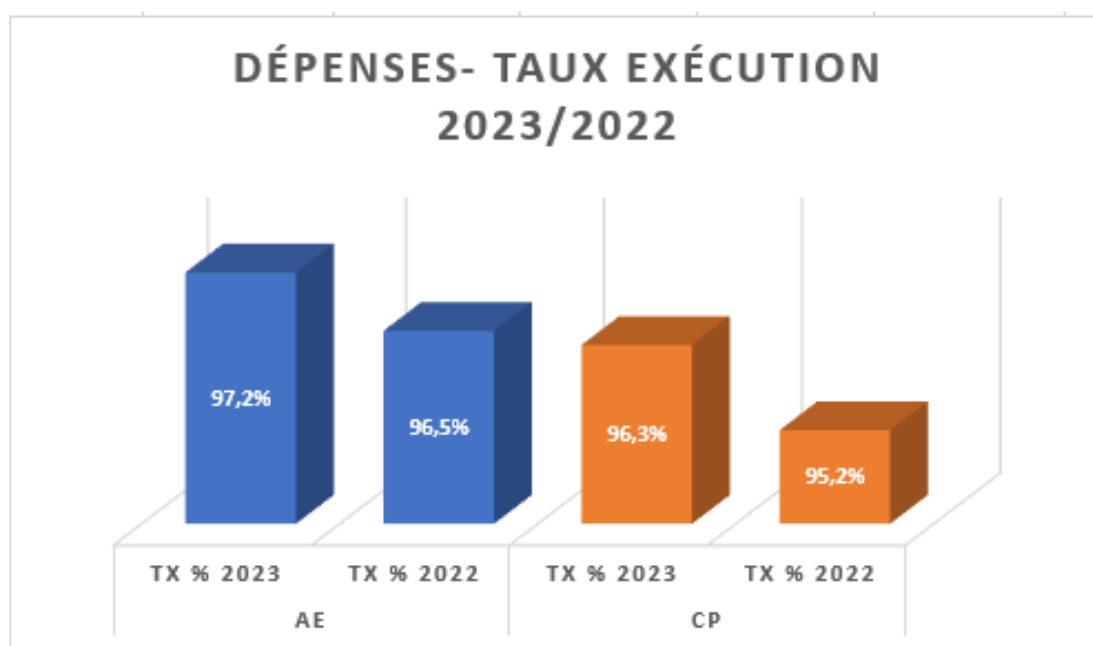
Cette sous-exécution globale du budget d'AE (2.97M€) se répartit entre l'enveloppe de fonctionnement (75,5%), l'enveloppe de personnel (12,8%), l'enveloppe d'investissement (11,6%).

- **108,6 M€** en crédits de paiement (CP-décaissement). L'enveloppe disponible de CP à l'issue de l'exercice 2023 s'élève à **4,2M€** répartis entre les OPPA à hauteur de 41% et 59% sur le budget propre.

L'impact de la sous-exécution globale du budget de CP (4,02M€) se mesure sur l'enveloppe d'investissement (24%) sur les OPPA (835K€M€) et sur l'enveloppe de fonctionnement (47%) sur budget propre (1,9M€).

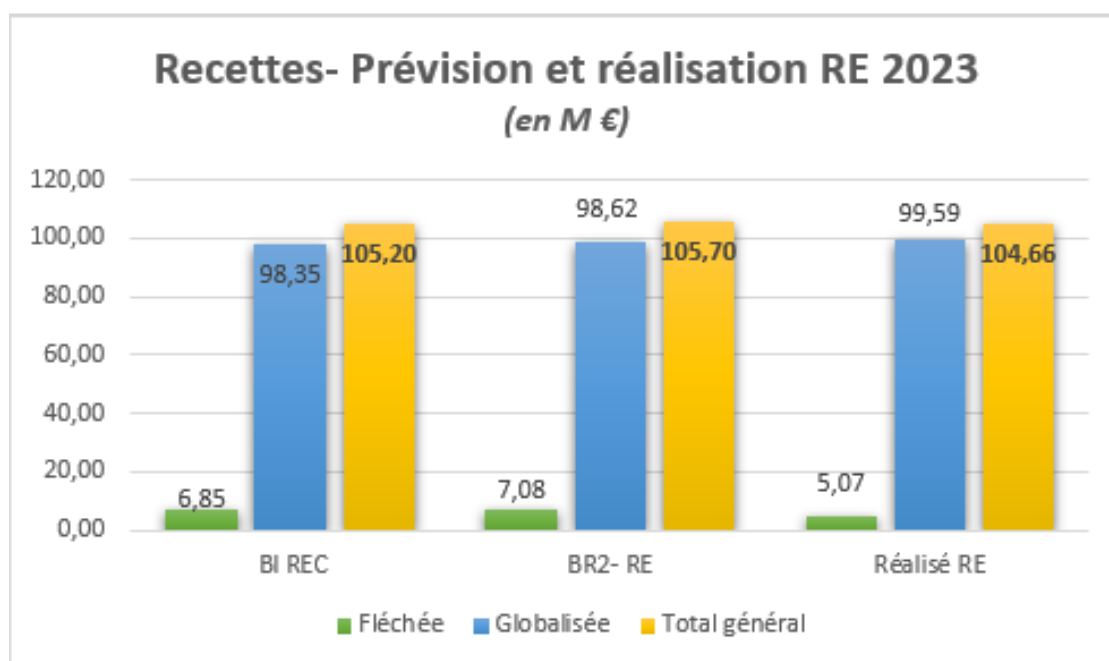
L'établissement a prélevé sur son FDR, avec l'accord de Madame la Rectrice de la région académique de la Nouvelle Aquitaine, afin de faire face au surcoût énergétique, l'inflation galopante et les mesures salariales du 12 juin 2023. L'impact a été réévalué à la baisse au BR2 mais trop timidement, ce qui explique en partie la disponibilité des crédits de l'enveloppe de fonctionnement tant sur le budget d'AE et que sur celui des CP.

Les décaissements (CP) de l'établissement correspondent à l'ensemble des dépenses décaissées au cours de l'exercice 2023, quelle que soit leur année de rattachement comptable.



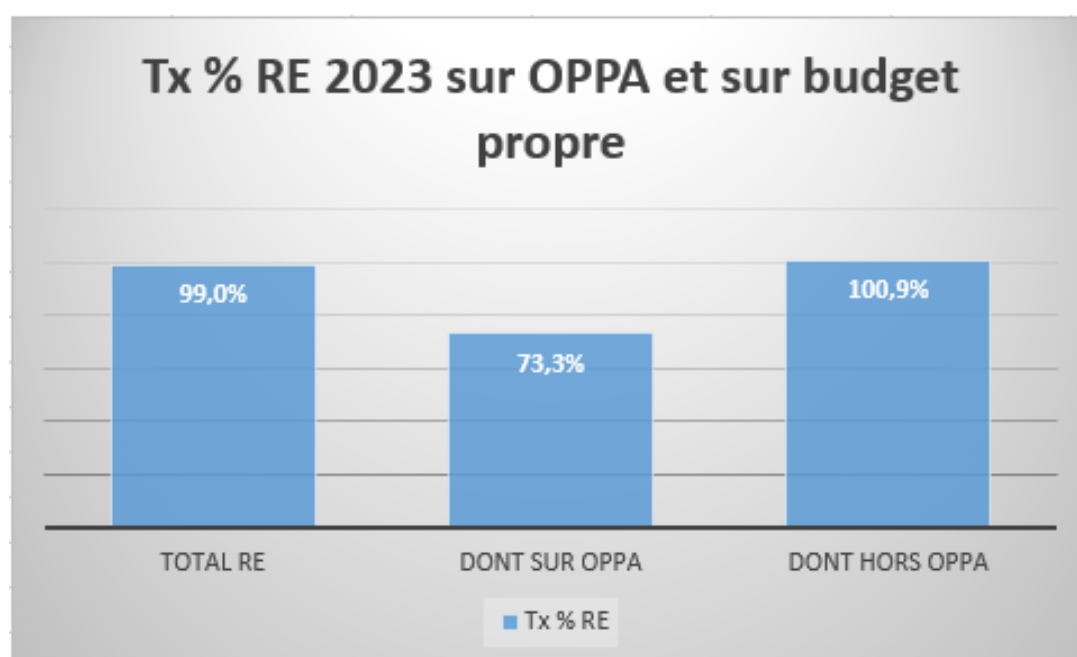
2. 3. 1. 2. Réalisation de la prévision de recettes

Les recettes budgétaires de l'établissement correspondent à l'ensemble des recettes encaissées au cours de l'exercice 2023 quelle que soit leur année de rattachement comptable.



- **104,66 M€** en recettes encaissées (RE) dont 5,4M€ sur les opérations pluriannuelles.

La réalisation des recettes budgétaires entre les recettes sur budget propre et les recettes sur OPPA se répartit ainsi sur l'exercice 2023 :



➤ **Variation des recettes encaissées 2023/2022 par typologie :**



L'écart entre les deux exercices provient de la sous-exécution des recettes sur les opérations pluriannuelles qui sont majoritairement typées « recettes fléchées (RF) ». Elles sont liées aux justifications émises auprès des financeurs et aux versements de solde ou d'avance selon la temporalité de la convention.

Un travail de fiabilisation, de mise en qualité des données des OPPA, notamment sur le suivi des recettes, d'apurement des comptes d'attente de l'agent comptable, a permis d'affiner la prévision au BR2 et de la rendre plus sincère. Ce suivi d'exécution des recettes encaissées (RE) a amené une amélioration du taux de réalisation de +14 pts par rapport à 2022.

Pour information, CP et RE correspondent donc au montant des décaissements et des encaissements figurant dans le tableau des autorisations budgétaires (T2) et au tableau de trésorerie (T7) communiqués aux administrateurs.

2. 3. 1. 3. Répartition de l'exécuté 2023 des dépenses (AE et CP) par enveloppe et des recettes (RE) par typologie

DEPENSES :

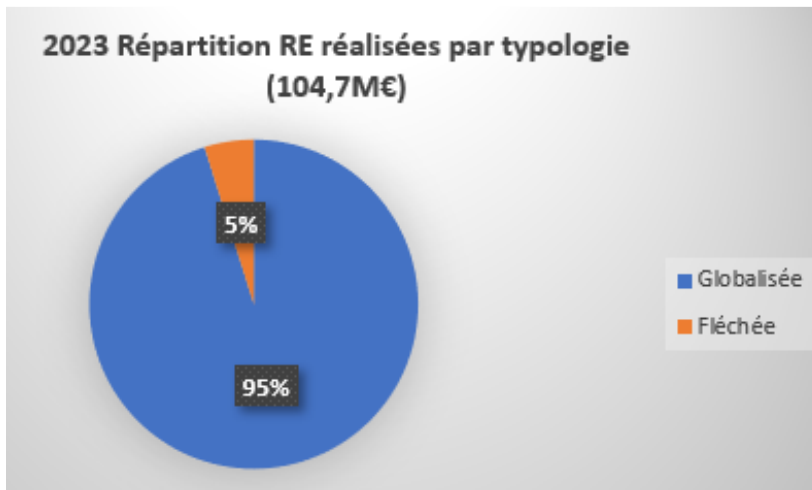
DEPENSES 2023 (en €)	AE	Rép AE %	CP	Rép CP %
FCT	14 716 253	14,3%	14 027 645	12,9%
<i>dont sur OPPA</i>	1 218 515		1 166 455	
INV	2 989 727	2,9%	9 130 233	8,4%
<i>dont sur OPPA</i>	1 181 543		7 084 071	
PRS	85 400 362	82,8%	85 400 362	78,7%
<i>dont sur OPPA</i>	873 312		873 312	
TOTAL	103 106 342		108 558 241	
<i>dont sur OPPA</i>	3 273 371	3,2%	9 123 838	8,4%



Cette répartition illustre la rigidité du budget de l'établissement induite par le poids de la masse salariale sur l'ensemble du budget exécuté. Bien que maîtrisée, l'enveloppe des dépenses de personnel laisse peu de marge de manœuvre, notamment sur l'enveloppe de fonctionnement. Elle renvoie également aux contraintes imposées lors de l'élaboration du budget initial. Cette rigidité structurelle augmente mécaniquement sous l'effet des mesures en faveur de la politique RH, et contraint de façon croissante l'enveloppe de fonctionnement qui repose essentiellement sur des dépenses structurelles incompressibles (fluides, entretiens, documentation...) qui, elles aussi, sont en hausse du fait du contexte économique.

RECETTES :

RECETTES 2023 (en €)	RE	Rép RE %
Globalisée	99 594 866	95,2%
Fléchée	5 071 783	4,8%
TOTAL	104 666 649	
<i>dont sur OPPA</i>	5 405 833	5,2%

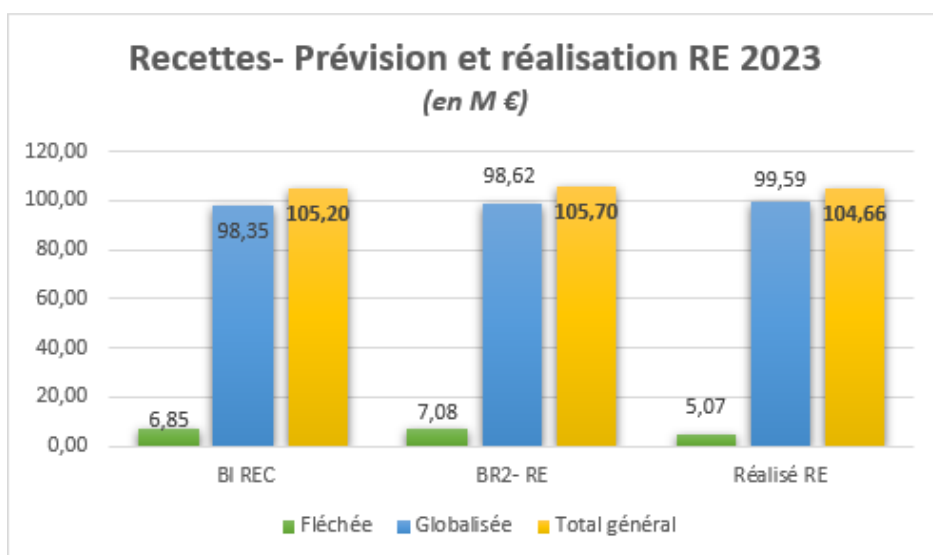


Le montant relatif aux recettes fléchées (5,07M€) que l'on retrouve dans le tableau 8 des opérations fléchées, correspond exclusivement aux opérations pluriannuelles relatives aux contrats de recherche (projets région tels que HUMANA, des ANR tels que Prometheus, l'ERC Patrimonium), aux contrats d'enseignement (PIA Access, Erasmus, bourse de mobilité internationale), et aux contrats d'investissement (CLEFF, GER maison de la recherche, projet REPAIRE).

Il existe également des OPPA typées recettes globalisées (programme PAUSE, PPI restructuration bat J accueil administration, AUF, projets région...) dont le montant (334 050 €) se retrouve dans le montant global des recettes exécutées du tableau 9 pour un montant global de 5 405 833€€.

Opérations	Financements extérieurs			
	Nature Opérations	Encaissements prévus pour l'année N	Encaissements pour l'année N	Restes à encaisser
Total Contrat de recherche		2 259 539,46	1 764 205,53	5 562 033,50
Total Contrat d'enseignement		1 048 065,53	695 393,83	2 277 663,65
Total Contrat d'investissement		4 071 401,45	2 946 233,60	40 624 712,46
Total général		7 379 006,44	5 405 832,96	48 464 409,61

2. 3. 2. Prévision et réalisation- Recettes



> Les recettes globalisées :

Elles enregistrent un taux de réalisation de 101% soit 99,6M€ et représentent 95,2% des recettes globales encaissées sur 2023.

On note donc une réalisation des RE globalisées supérieure à la prévision du BR2 (+971K€) et qui s'explique par :

- La notification finale de la subvention pour charges de service public parvenue tardivement le 14/12/2023 n'a pas permis de réajuster la prévision des RE au dernier budget rectificatif de décembre. La prévision avait été réajustée en tenant compte de la notification intermédiaire du 10/07/2023 ainsi que du versement de SCSP complémentaire liée à des actions spécifiques. Le montant des crédits alloués en plus dans la notification définitive s'élève à +1,04M€.

> Les recettes fléchées :

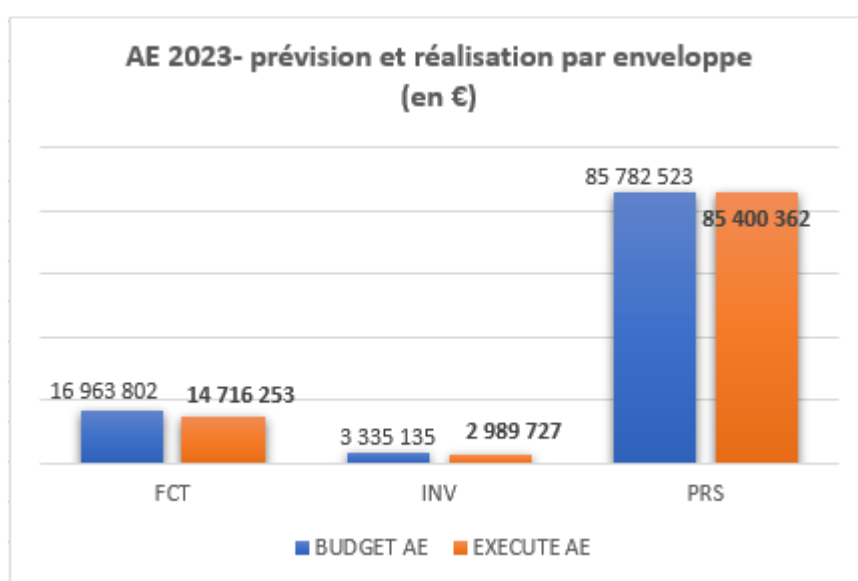
Elles enregistrent un taux de réalisation de 71,6% soit 5,07M€ et représentent 4,8% des recettes globales encaissées sur 2023. Les recettes fléchées s'appliquent exclusivement aux opérations pluriannuelles.

La sous-réalisation de la prévision au Br2 (-2,01M€) s'explique en partie par le décalage des versements liés aux justifications des opérations pluriannuelles et conventions diverses. Bien que le titre de recette ait été adressé au financeur, l'établissement ne maîtrise pas la temporalité du versement. Ces modalités concernent majoritairement les contrats de recherche (-473K€) sur les AAP Région et ANR, ainsi que les contrats d'enseignements (-256K€). L'impact significatif relève des contrats d'investissement (-1,3M€), notamment sur modernisation GTC, REACT-EU, GER Opération campus.

2. 3. 3. Prévision et exécution- Dépenses par enveloppe

2. 3. 3. 1. Les autorisations d'engagement (AE)

Le budget d'AE est ventilé entre trois enveloppes : fonctionnement, investissement et personnel. Sur l'exercice 2023, l'exécution des AE (103,1M€) se répartit selon :



- **En AE de fonctionnement, le taux d'exécution s'élève à 87% soit 14,7M€ (84% en 2022 12,6M€).**

On constate une sous-consommation de l'enveloppe de fonctionnement (2,2M€) qui résulte à la fois d'une sous-exécution sur les opérations pluriannuelles (28%) répartie dans les mêmes proportions sur la recherche, l'enseignement et les opérations d'investissement (626K€), et également sur le budget propre de l'établissement (-1,6M€). Cette sous-exécution tient également compte des réserves de précaution.

- **En AE d'investissement, le taux d'exécution s'élève à 90%, soit 3M€ (85% soit 4,4M€ en 2022).** La sous exécution de 345K€ se ventile comme suit :

Une sous-exécution de cette enveloppe sur le budget propre (-128K€) s'observe sur des achats de mobilier des UFRs, de l'enveloppe consacrée aux crédits de l'alternance pour le 1^{er} équipement pédagogique, matériel informatique entre autres.

Une sous-exécution sur les OPPA (84%) soit -217K€ concerne les opérations immobilières. Les moyens humains et aléas de gestion impactent fortement l'exécution des ces opérations sur 2023. Elles seront menées sur les exercices suivants.

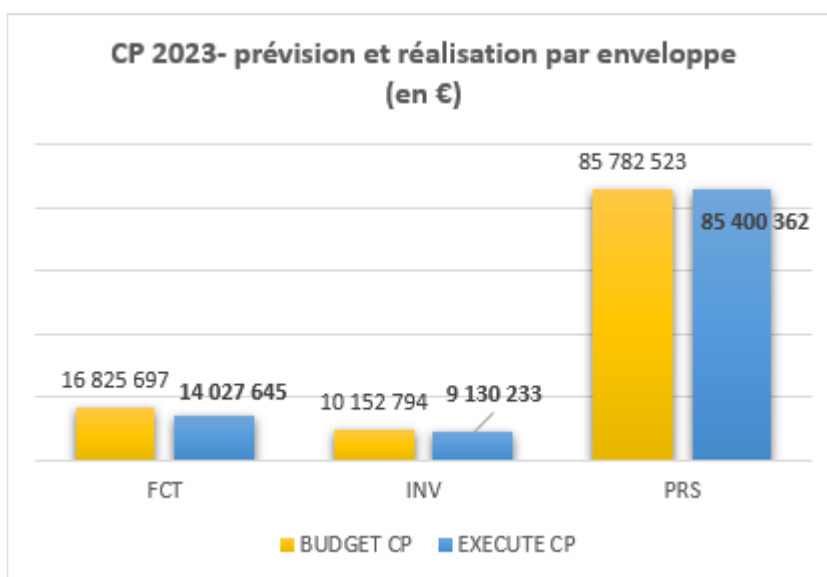
- **En AE (= CP) masse salariale, le taux d'exécution s'élève à 99,6% soit 85,4M€ (99,5% soit 82,1M€ en 2022).**

L'exécution est de 99,65% sur le budget propre (-300K€ dont 107K€ sur les DSG, CVEC et pré-comp) et 91,41% sur les OPPA (-82K€) sur les contrats de recherche divers.

Cf point 2.4 focus masse salariale

2. 3. 3. 2. Les crédits de paiement (CP)

Le budget de CP est ventilé entre trois enveloppes : fonctionnement, investissement et personnel. Sur l'exercice 2023, l'exécution des CP (108,6M€) se répartit selon :



- **En CP d'investissement, le taux d'exécution atteint 90% soit 9,13M€ (79% soit 7,5M€ en 2022).**

Le différentiel entre la prévision et la réalisation (-1,02M€) s'explique notamment par la sous-exécution des opérations pluriannuelles (-835K€) avec un taux d'exécution de 89,5% de l'enveloppe. Il est à souligner une nette amélioration de la prévision de décaissement sur l'exercice 2023, notamment lors du BR1 de juillet et du BR2 de décembre. La difficulté de la prévision budgétaire de décaissement sur l'enveloppe d'investissement liée aux aléas de gestion (factures non parvenues, services faits non validés par les chargés d'opération et retard de réalisation des chantiers) a été mieux maîtrisée. Ce taux d'exécution sur les OPPA par rapport au compte financier 2021 (56%) et, au compte financier de 2022 (80%) témoigne de l'effort mené sur la déprogrammation des opérations, rendant la prévision plus sincère. Cet élément retravaillé améliore la prévision du plan de trésorerie rendu plus soutenable et sincère, et entre dans le champ du dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable (CICB).

Les opérations qui ont un fort impact financier sont celles relatives au pôle archéologie (558K€), à la création du bâtiment de la CLEFF (5,1M), au 1^{er} équipement de l'opération campus (-219K€), REACT EU (652K€), SIGDU (forage, diagnostic... : 98K€) pour les plus significatives en montant.

- **En CP de fonctionnement, le taux d'exécution atteint 83,4% soit 14M€ (82% soit 12,8M€ en 2022).**

Le taux d'exécution s'élève à 59% sur les OPPA et 87% sur le budget propre.

L'enveloppe disponible hors OPPA s'élève à 1,98M€ et s'explique avec le même argumentaire que pour l'enveloppe du budget d'AE, ainsi que par les aléas de gestion qui ne sont pas maîtrisables.

Le taux de décaissement (CP) est à mettre en regard des restes à payer du compte financier 2023 (Tableau de synthèse TSBCE) qui s'élève à **3,21M€**. Un certain nombre de dépenses engagées n'ayant pas fait l'objet d'une certification du service fait, ou par absence de facturation correspondante, n'ont pas pu être prises en charge sur l'exercice 2023. Le montant des RAP annuel tient compte également des marchés dont l'engagement est pluriannuel. Le décalage infra annuel des AE/CP aura un impact sur la consommation des CP du budget 2024, et années ultérieures. Le montant des restes à payer de l'exercice 2023 hors opérations pluriannuelles s'élève à **399K€**.

Afin de rendre une prévision budgétaire sincère et soutenable, il est prioritaire de suivre l'exécution des recettes et des dépenses (AE et CP) au plus proche de la réalité de l'activité dans le cadre de la programmation budgétaire infra et pluriannuelle d'une part, et d'autre part, en s'appuyant sur l'exécution des flux en cours. L'analyse et le nettoyage des flux, de l'engagement à la certification du service fait, ainsi que la mise en paiement sont prépondérants. Ils viennent soutenir la sincérité du budget et son exécution d'atterrissage lors du compte financier. Il en est de même dans le cadre du flux de la recette.

Cette vigilance demandée entre dans le dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable (CICB) qui aide à la maîtrise des risques financiers. La mise en œuvre au 01/01/2023 de l'évolution du régime de responsabilité des gestionnaires publics nous enjoint fortement à cela.

2. 4. Les recettes encaissées RE 2023

Le montant des recettes encaissées de l'exercice 2023 s'élève à 104 666 649€

En application des règles de la GBCP, les recettes sont réparties par typologie entre les recettes globalisées (**95%** des recettes globales encaissées dont **88%** au titre de la subvention pour charge de service public-SCSP) et les recettes fléchées (**5%**).

Les ressources globales de l'université sur l'exercice 2023 sont issues à :

84% de la subvention pour charges de service public (SCSP) (86% en 2022)

16% sur ressources propres (14% en 2021).

L'explication de la variation tient au décalage des encaissements sur les opérations pluriannuelles, notamment les opérations de travaux immobiliers, de l'impact de l'apprentissage sur nos ressources propres, et une augmentation significative de **+4% soit +3,14M€ de la SCSP sur 2023 par rapport à 2022** en lien avec le financement des mesures salariales dites Guérini, le soutien sur le surcoût énergétique, les mesures LPR et diverses actions spécifiques y/c les crédits alloués pour le pré-Comp ou le plan de relance (DU PAREO)

Pour rappel :

+2% de la SCSP 2022 soit 1,46M€ par rapport à 2021 en lien avec les mesures salariales, la LPR.

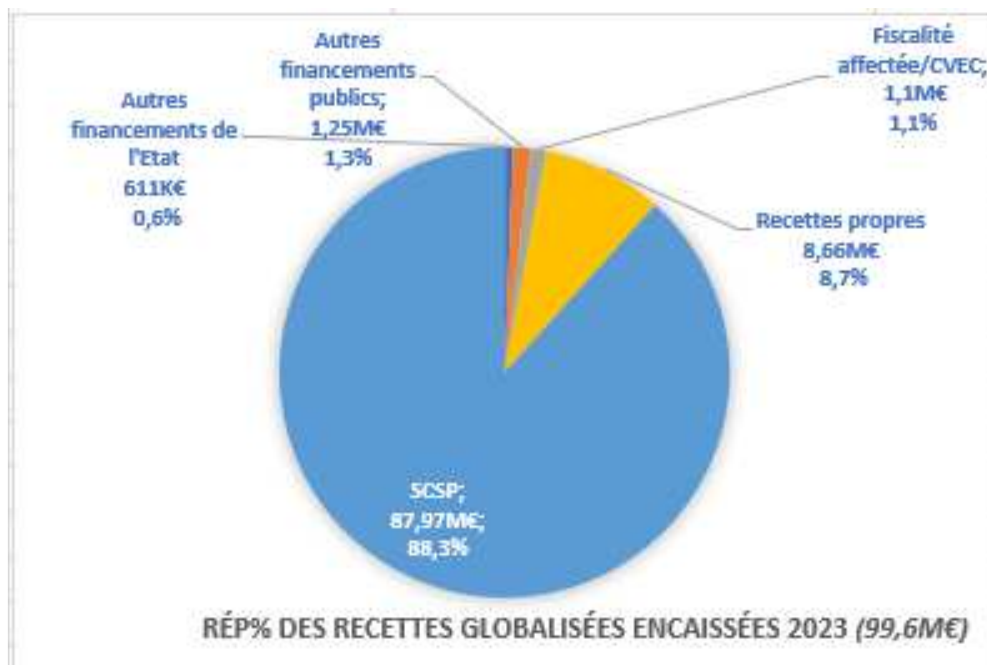
+3% de la SCSP 2021 soit 2,2M€ par rapport à 2020, en lien avec la LPR et le plan de relance.

Les recettes sont définies par leur typologie (globalisée/fléchée), leur nature (subvention, financements publics, recettes propres...), et leur origine (SCSP, ANR, taxe d'apprentissage, droit d'inscription ...).

Ainsi l'analyse des recettes encaissées s'effectue au travers de ces trois objets de gestion qui sont identifiés pour information dans le tableau 3 :

2. 4. 1. 1. Les recettes globalisées (RG) : 99 594 866€

La subvention pour charges de service public-SCSP-représente 88 % des recettes globalisées, soit 88M€.



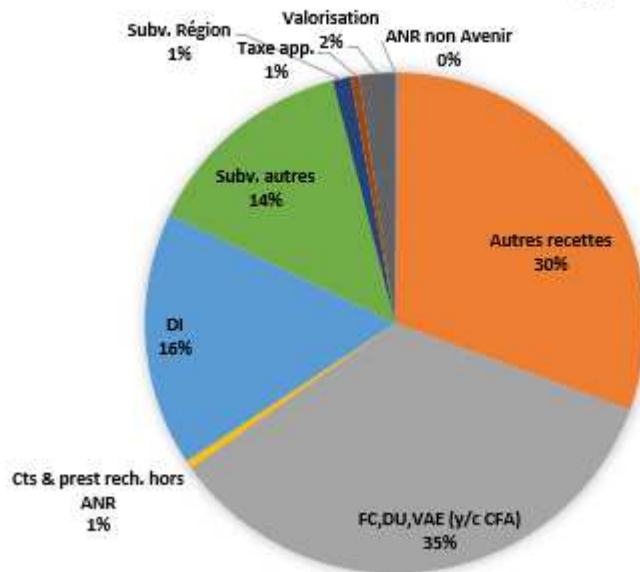
La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qu'on retrouve dans la nature « fiscalité affectée » contribue au financement des services de vie étudiante tels que la santé, le sport, la culture, et représente 1,1M€. Les modalités de versement ayant changé en 2022, le montant apparaît supérieur (+348K€) à 2022.

Selon la méthodologie de comptabilisation des recettes CVEC au fait générateur, l'année 2023 correspond au second versement de la campagne 2022/2023, et versé sous forme d'acompte, soit 655 535€ sur la base de 15245 étudiants*43€. La régularisation de la campagne et le versement du solde ont été effectués en juillet 2023, soit +445 258€, sur la base sur 15693 étudiants*70,4€. Le premier versement sous format d'acompte de la campagne 2023-2024 interviendra en janvier 2024 dans le cadre du changement des modalités de versement CVEC publiées au décret de décembre 2022. Sur ces périodes, le nombre d'étudiants est stable et la contribution par étudiant a été réévaluée par rapport à 2022 (70,4€/étudiant).

Répartition des ressources propres (hors SCSP) globalisées (11,6M€) par origine.

NB : Dans « autres recettes » est comptabilisée la CVEC, diverses prestations de service et redevances.

2023-RÉPARTITION DES RESSOURCES PROPRES GLOBALISÉES (11,6M€) PAR ORIGINE



On soulignera l'augmentation significative du montant total des recettes globalisées (RG) par rapport au compte financier 2022 (+5M€). Ceci s'explique notamment par la hausse de la SCSP, ainsi que la hausse liée aux contrats d'apprentissage.

2. 4. 1. 2. Les recettes fléchées (RF) : 5 071 783€

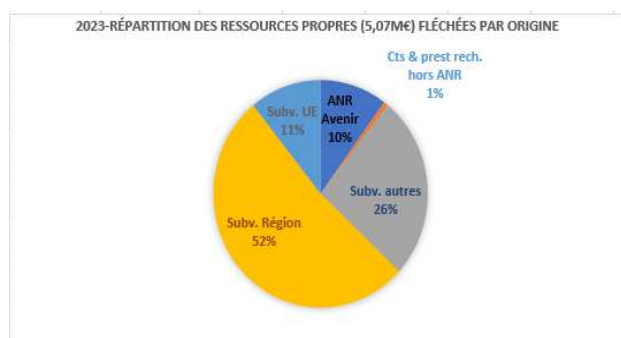
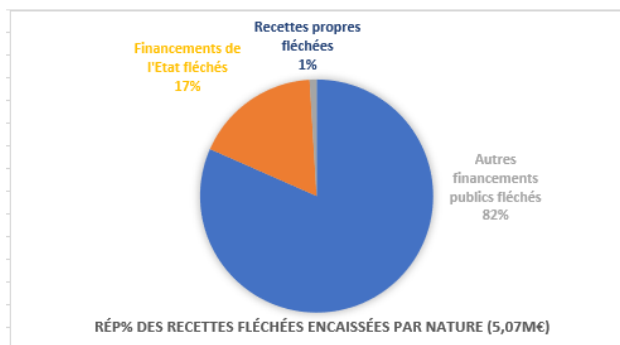
Par défaut, les recettes sont globalisées (SCSP, DI, TA...) et fléchées par exception selon la délibération du 23 juin 2023 du conseil d'administration de l'Université. Les recettes fléchées sont pluriannuelles et constituent un indicateur dans l'évaluation des risques financiers de l'établissement car il existe un décalage important entre l'encaissement et le décaissement. Ces recettes sont suivies dans le fonds de roulement de l'établissement et la trésorerie.

- 55% des recettes fléchées concernent les projets des opérations immobilières sous le CRB 915_DPIL. Elles concernent majoritairement les opérations de la CLEFF (2,6M€) et du projet « REPAIRE » (205K€)
- 33% des recettes fléchées concernent les projets recherche positionnés sous le CRB 918_ Recherche et concernent les projets région (+751K€ dont FrancophoNéa), les projets ANR (512K€) dont Promotheus Bourse horizon 2020 RIDERS.
- 13% des recettes fléchées concernent les projets de formation et autres projets transversaux divers dont le PIA3 ANR ACCESS (+124K€), REDA FSE (69K€), mobilité internationale (136K€) et Erasmus (+60K€).

Répartition des recettes fléchées 2023 par nature et par origine :

On retrouve dans les autres financements publics fléchés (82%), les subventions de la région, le PIA3 ANR ACCESS et une part du financement de la CLEFF.

Dans les financements de l'Etat (17%), on retrouve le financement de l'opération immobilière de la CLEFF, ainsi que les opérations de recherche avec des co-financements.

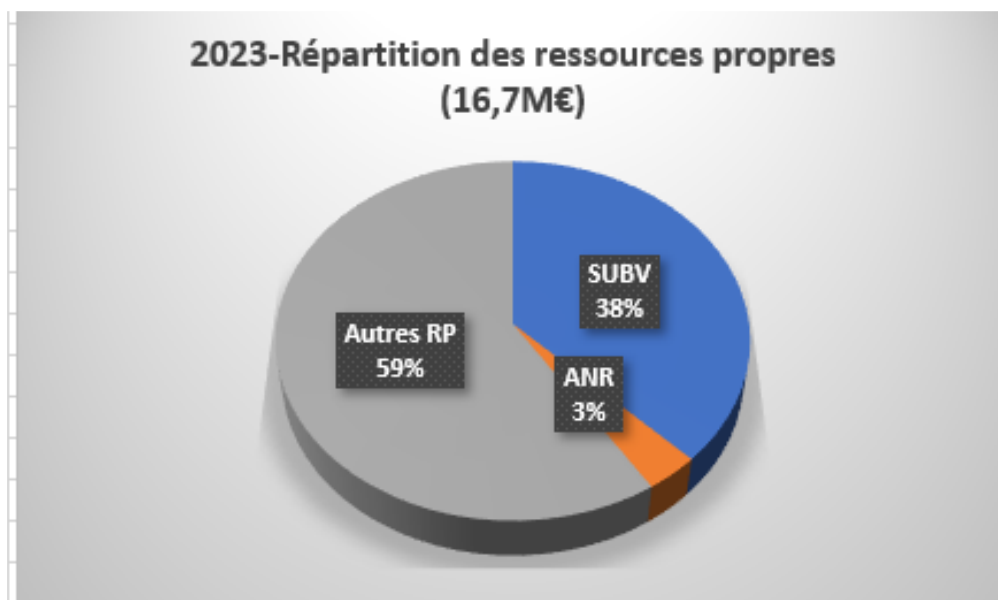


➤ **Synthèse RE (hors SCSP) 2023 :**

RE hors SCSP en €	2023	2022	Ecart 2023/2022	
			€	%
RP autres	9 863 457	8 623 096	1 240 361	14,4%
Subv.	6 266 576	4 393 653	1 872 923	42,6%
ANR	563 294	565 527	-2 233	-0,4%
TOTAL	16 693 327	13 582 276	3 111 051	22,9%

Dans une vision globale des recettes (RE) cumulant les recettes fléchées et globalisées, en dehors de la SCSP, l'établissement a encaissé **16,7M€** dont :

- 9,9M€ de ressources propres (59%) y compris CVEC et droits de formation (DI, DU, CFA...),
- 6,3M€ de subventions (38%),
- 563K€ de l'ANR (3%).



2. 4. 1. 3. Evolution des recettes budgétaires RE 2023-2022

RE en €	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Ecart 2023/2022	
			€	%
TOTAL RE	104 666 649	98 415 668	6 250 981	6%
RE hors SCSP	16 693 327	13 585 776	3 107 551	22,9%
TOTAL sur OPPA	5 405 833	4 001 855	1 403 978	35%
Total hors OPPA	99 260 816	94 413 813	4 847 003	5%

Les encaissements ont augmenté de +6% soit +6,2M€ au global par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique en partie par la temporalité de l'exécution des opérations pluriannuelles et la fin de l'opérations Campus avec le versement de solde des opérations (CLEFF, pôle archéologie).

➤ Variation de la recette encaissée 2023/2022 identifiée par son origine :

NB : une erreur d'imputation budgétaire concernant les droits d'inscription nationaux (DI-R2) a été identifiée. En effet, le montant des DI devrait être identique à celui du compte comptable soit **1 784 470€**. Il s'avère que les DI budgétaires (R2) s'élèvent à **1 904 171€**. L'imputation R2 a été utilisée à tort sur les droits d'inscription du DU CIERP (80K€) ainsi que les frais d'inscription au concours d'entrée de l'IJBA (39,7K€).



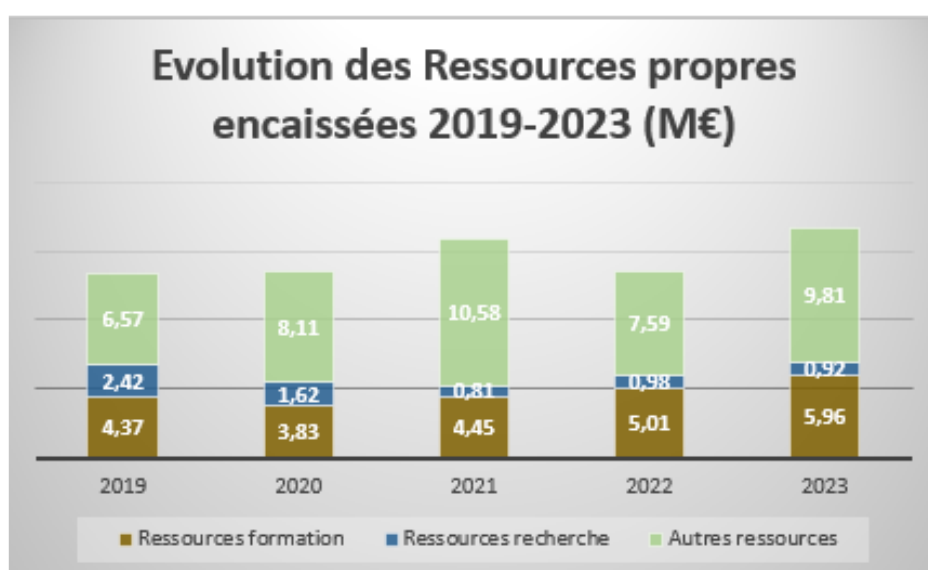
RE en €	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Ecart 2023/2022	
			€	%
ANR invest Avenir	544 236	126 564	417 672	330%
ANR hors invest	19 058	438 963	-419 905	-96%
Autres recettes	3 540 292	3 194 208	346 084	11%
FC,DU,VAE y/c CFA	3 996 391	3 057 608	938 783	31%
Cts & prest Rech.hors ANR	91 089	120 904	-29 815	-25%
DI	1 904 308	1 904 171	137	0%
SCSP	87 973 322	84 829 892	3 143 430	4%
Subv. autres	2 922 774	3 516 865	-594 091	-17%
Subv. Région	2 775 622	745 540	2 030 082	272%
Subv. UE	568 179	131 248	436 932	333%
Taxe app.	63 403	56 332	7 070	13%
Valorisation	267 974	293 372	-25 399	-9%
TOTAL RE	104 666 649	98 415 668	6 250 981	6%
RE hors SCSP	16 693 327	13 585 776	3 107 551	22,9%

2. 4. 1. 4. Evolution des recettes propres de l'établissement 2019-2023

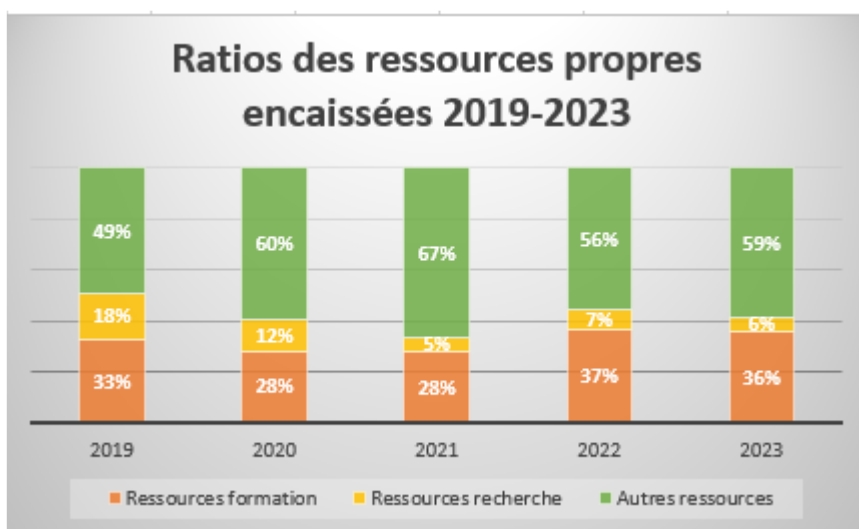
Les recettes propres de l'établissement sont critérisées selon trois catégories :

- Les ressources formation (DI, DU, FC, TA, contrats d'apprentissage)
- Les ressources recherche (valorisation, ANR IA et hors IA, contrats et prestations de recherche),
- Les autres ressources (subventions région/UE/ autres, et autres ressources propres dont la CVEC et autres prestations, ventes, frais colloque...).

Ress. propres hors SCSP (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023
Total RE (M€)	13,37	13,56	15,84	13,58	16,69



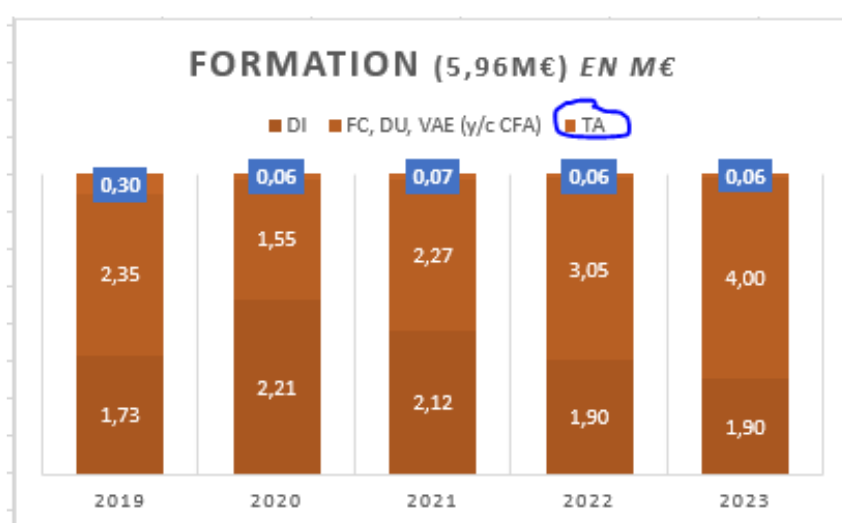
Evolution des ratios des ressources propres :



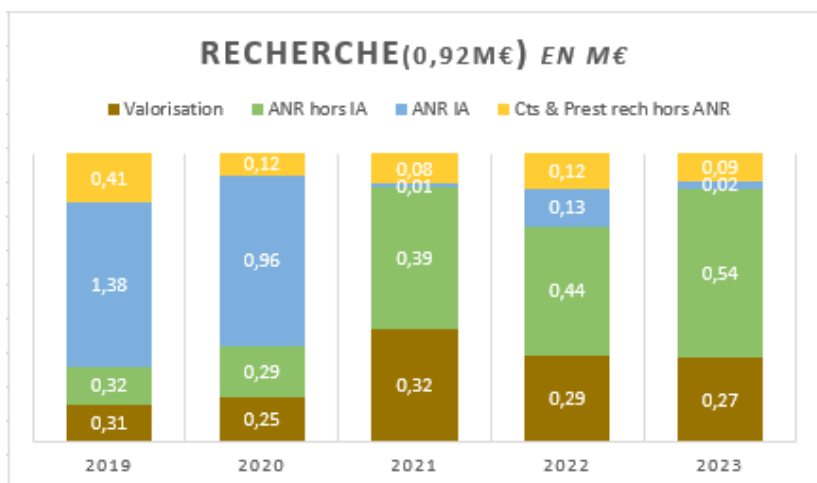
On soulignera la part prépondérante des autres ressources propres de l'établissement dans lesquelles sont comptabilisées toutes les subventions y compris celles de la région destinée à la recherche, et opérations immobilières, ainsi que le produit de la CVEC.

- ✓ Augmentation significative des autres ressources induite par les nouvelles modalités de versement des campagnes CVEC mais surtout due au versement des soldes des opérations immobilières.
- ✓ Augmentation des ressources formation avec impact significatif sur les ressources issues de l'apprentissage et de la formation continue.
- ✓ Légère diminution des ressources recherche qui s'explique par la fin des versements des conventions justifiées sur 2021 et 2022. Une partie des ressources de la recherche attribuées en subvention se retrouve également dans l'item « autres ressources ».

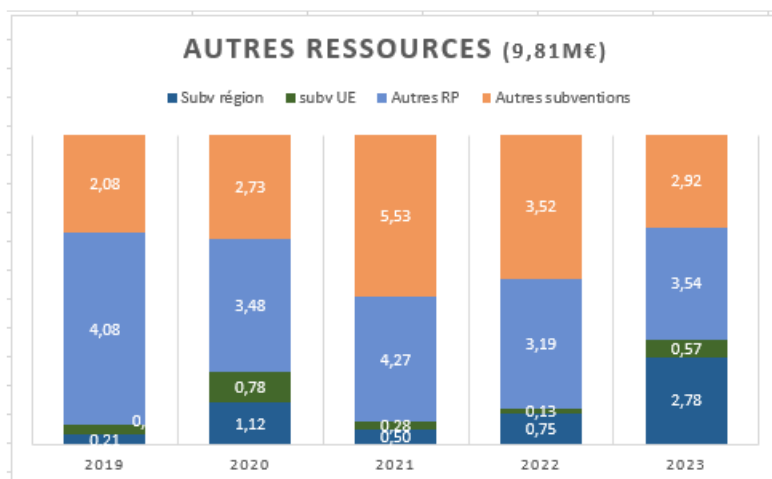
Focus Formation :



Focus Recherche :



Focus Autres ressources :

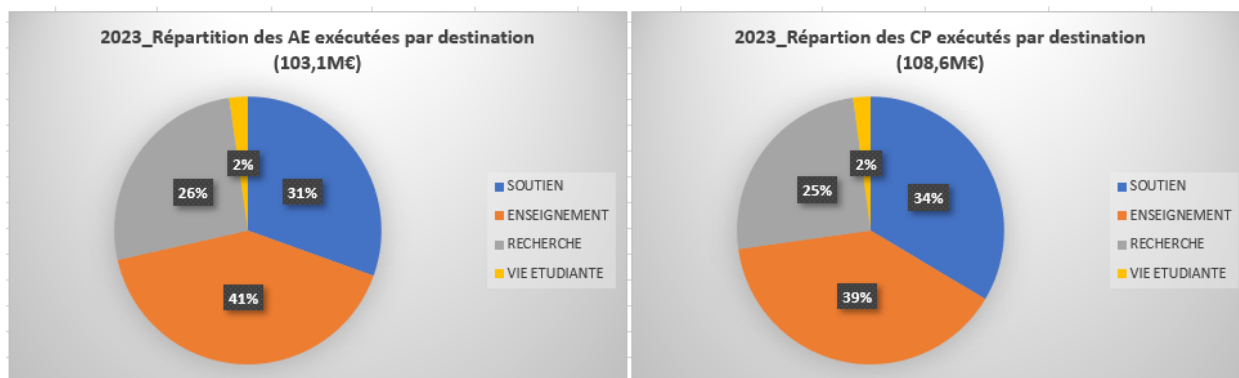


2. 5. Les dépenses 2023

Le budget est matriciel en élaboration et en exécution. Il est défini par deux objets : la nature (enveloppe) de dépenses (fonctionnement, investissement, personnel) et la destination (activité) LOLF (licence, master, recherche, pilotage, immobilier, vie étudiante...)

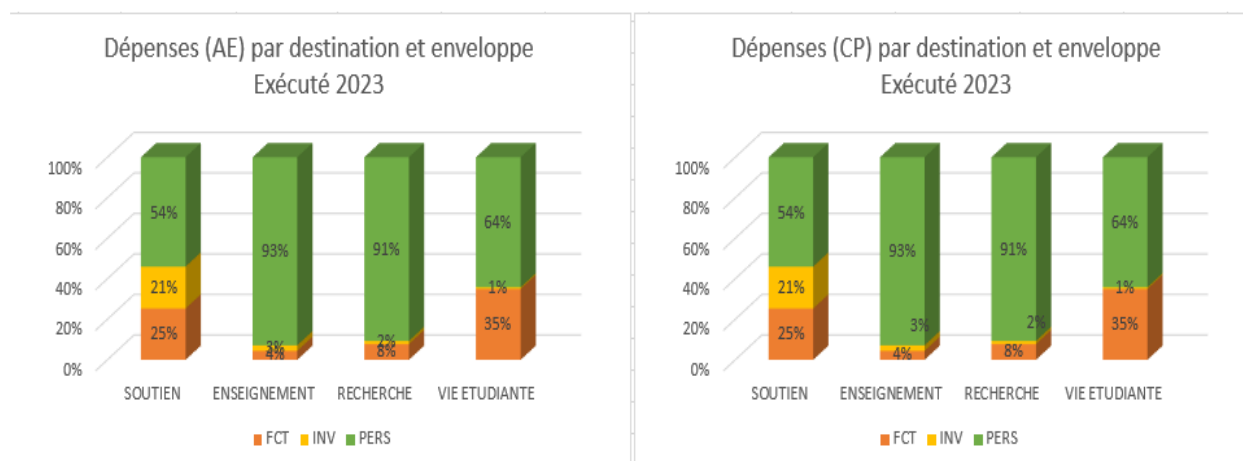
Le premier poste de dépenses de l'établissement est consacré à la formation. Il représente 34% des dépenses décaissées de l'établissement sur 2023.

2023 en €	AE	Rép % AE	CP	Rép% CP
SOUTIEN	31 440 550	30%	36 431 894	34%
ENSEIGNEMENT	42 246 204	41,0%	42 576 977	39,2%
RECHERCHE	27 110 750	26%	27 276 271	25%
VIE ETUDIANTE	2 308 821	2,2%	2 273 100	2,1%
TOTAL	103 106 324	100%	108 558 241	100%



La ventilation par grande mission est sensiblement identique en AE et CP sur les trois derniers comptes financiers

Répartition des dépenses (F,I,P) par grandes missions :



2. 5. 1. Les autorisations d'engagements (AE) de fonctionnement 2023

DEPENSES AE (en €)	COFI 2023	COFI 2022	Rép% 2023	Rép% 2022
FCT	14 716 253	12 625 994	14,3%	12,7%
INV	2 989 727	4 397 722	2,9%	4,4%
PRS	85 400 362	82 076 164	82,8%	82,8%
S/T fonctionnement	100 116 615	94 702 158	97,1%	95,6%
Poids Pers/dep fonct totale	85,3%	86,7%		
TOTAL AE	103 106 342	99 099 880		

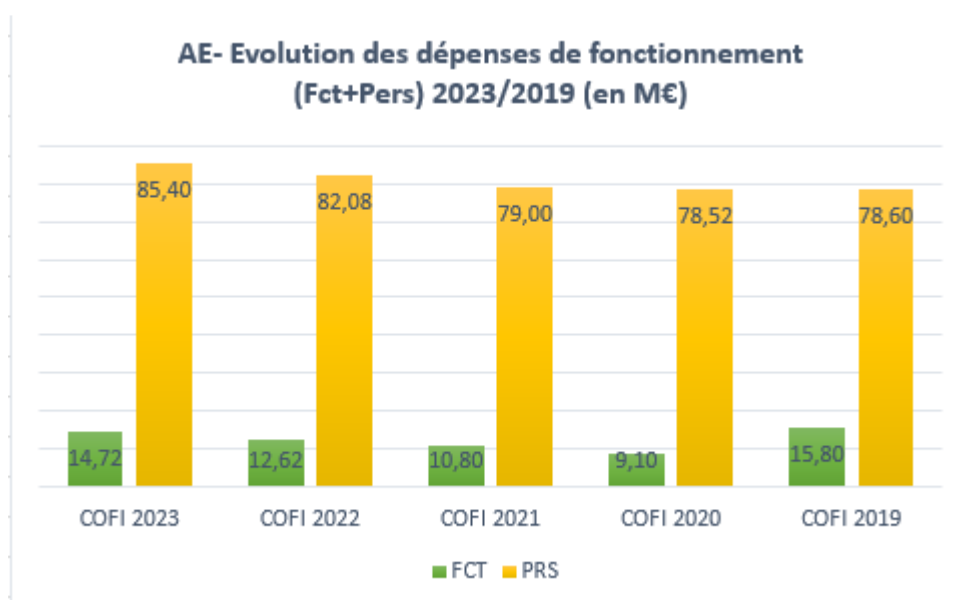
Le montant des AE exécutées pour le fonctionnement (enveloppe de fonctionnement et de personnel) s'élève à 100 116 615€.

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses courantes, telles que la rémunération des personnels, les dépenses d'entretien des bâtiments et toutes les dépenses permettant à l'Université Bordeaux Montaigne d'assumer les missions qui lui sont confiées.

La dépense globale de fonctionnement (enveloppes de FCT+PERS) représente 97,1% du budget total des autorisations d'engagement exécutées de l'Université en 2023 (96% en 2022). Ce ratio a mécaniquement augmenté sur l'exercice 2023 du fait de l'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement (impact des fluides et inflation), et de l'enveloppe de personnel (LPR, hausse du point d'indice, GVT, mesures salariales Guérini, mesures en faveur de la politique RH sur l'indemnitaire).

En 2023, les dépenses de personnel représentent 85,3% des dépenses de fonctionnement global (86,7% en 2022). Elles ont augmenté de +5,7% (soit +5,4M€) suite à l'augmentation de l'enveloppe de personnel (+3,32M€) d'une part, et d'autre part, à la reprise normale de l'activité et aux nouveaux projets pour lesquels des marchés ont été initiés. L'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement (+2,1M€) est due à la hausse des fluides (gaz et électricité), ainsi que celle relative aux achats de matériels primaires.

Focus 2019-2023 :



2. 5. 2. Plafond des emplois et enveloppe de personnel

Pour rappel, les crédits budgétaires de l'enveloppe de personnel sont égaux en AE et CP, conformément au décret GBCP.

2. 5. 2. 1. Analyse de l'exécution budgétaire des crédits de personnels

La programmation et l'exécution de l'enveloppe de personnel de l'établissement ne sont pas centralisées sur un seul CRB, ce qui complexifie son suivi tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Néanmoins, la majorité des crédits de l'enveloppe de personnel relative aux emplois sous plafond Etat est exécutée au niveau du CRB 914_Masse salariale. La programmation et l'exécution de la masse salariale des contrats de recherche et des projets transversaux sont suivies budgétairement au sein du CRB 918_Recherche ainsi que dans d'autres CRB. En effet, cette enveloppe correspond à des emplois financés sur contrats (ANR, PIA3, AAP région...) dont l'établissement doit rendre compte auprès du financeur.

Les emplois financés sur ressources propres établissement, hors opérations pluriannuelles, sont exécutés sur tous les CRB, ainsi que tout ce qui relève du « hors Paie à Façon ».

A souligner également que l'enveloppe des heures complémentaires est programmée et exécutée au sein des composantes (3 UFR, IUT, IJBA, DEFLE, DAPS, services soutien).

▪ **Evolution de la répartition de l'enveloppe de personnel 2019-2023 :**

PERS (en €)	2019	2020	2021	2022	2023
914_Masse salariale	70 840 603	71 335 632	72 367 639	75 450 733	78 490 682
9*_Autres	7 763 219	7 247 115	6 620 074	6 625 431	6 909 680
Total AE=CP	78 603 822	78 582 747	78 987 713	82 076 164	85 400 362
dont CRB 914 Masse salariale	90,1%	90,8%	91,6%	91,9%	91,9%
dont Autres CRB	9,9%	9,2%	8,4%	8,1%	8,1%

➤ **Et se ventile entre :**

PERS (en €)	2019	2020	2021	2022	2023
Total compte Fin.	78 603 822	78 582 747	78 987 713	82 076 164	85 400 362
dont sur OPPA	3,3%	3,0%	1,9%	1,1%	1,0%
dont hors OPPA	96,7%	97,0%	98,1%	98,9%	99,0%

▪ **Focus sur l'exécution budgétaire 2023 de l'enveloppe de masse salariale :**

2023 en €	Budgété	Réalisé AE/CP	Dispo AE/CP	Tx 2023
TOTAL PERS	85 782 523	85 400 362	382 160	99,6%
dont sur OPPA	955 362	873 312	82 050	91,4%
dont hors OPPA	84 827 160	84 527 050	300 110	99,6%

CRB	Budgété	Réalisé	Tx% 2023	Rép %
914_Masse salariale	78 146 660	78 490 682	100,4%	91,9%
9*_autres	7 635 862	6 909 680	90,5%	8,1%
Total AE/CP PERS 202	85 782 523	85 400 362	99,6%	100,0%

L'enveloppe exécutée de masse salariale globale de l'établissement est conforme à la prévision d'atterrissage du BR2-2023. On constate une sous-consommation de 382 160€ dont 21,5% relève des projets financés sur contrats recherche et hors recherche.

Les crédits non consommés sont répartis entre :

- -82K€ sur les opérations pluriannuelles de formation (30K€) et recherche (52K€)
- 106,6K€ sur les projets DSG, IUF, CVEC
- 193,5K€ sur le budget propre dont une sous-exécution sur les crédits du pré-comp, en lien avec les difficultés de recrutement éprouvées par l'établissement depuis 2022, ainsi que l'enveloppe de précaution de 100K€ rajoutée au BR2.

Le volume budgétaire des heures complémentaires (HCC) évalué à 4 295 206€ au BI 2023 sur la base de la projection des heures recensés dans l'outil Pêche par la cellule d'aide au pilotage (CAP) a été exécuté à 90,4%, soit 412,7K€ non consommés. Cet écart est dû à un décalage dans la mise en paiement des heures sur 2023. L'impact budgétaire s'effectuera sur 2024. En revanche, ces heures non payées sur 2023 sont recensées dans les charges à payer de l'agent

comptable sur 2023. La surévaluation des heures par les composantes hors circuit CAP (CFA, IJBA, IUT) a permis de mobiliser ces crédits dans le cadre de l'absorption de l'impact des mesures salariales.

Il est rappelé que le BR2 est prioritairement destiné à la déprogrammation des crédits sur opérations pluriannuelles et à réajuster l'ouverture de crédits en tenant compte des mesures réglementaires intervenues depuis le dernier budget voté (BR1-juillet). Un réajustement de l'ouverture des crédits a été opéré au BR2 suite à la re-prévision de masse salariale tenant compte des mesures du rendez-vous du 12 juin 2023. Le volume des HCC n'a pas été réévalué.

Variation de l'enveloppe budgétaire de masse salariale 2023/2022 :

Source cellule d'aide au pilotage (CAP) et direction des ressources humaines (DRH) :

Pour le second exercice consécutif, la variation des crédits de paiement consommés s'avère significative avec une hausse de **+3,32M€ soit +4,1%** par rapport au compte financier 2022. La variation constatée 2022-2023 se trouve être la résultante de plusieurs facteurs listés ci-dessous. Il est à noter que les hausses du point d'indice intervenue le 1er juillet 2022 (+3.5%) et au 1er juillet 2023 (1.5%), ont impacté la masse salariale 2023 à hauteur de +1,8M€. Il s'agit du facteur de hausse le plus important de 2023, comme il l'avait été en 2022. Le GVT global est de + 500K€.

Focus sur les mesures « GUERINI » dont l'impact total est de 1,12M€ en 2023 :

- Revalorisation du point d'indice de +1,5% : + 578 K€
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : + 531 K€. Sous conditions de rémunération et de période de contrat. Elle a été versée à 719 agents d'UBM.
- La hausse de la prise en charge employeur pour le remboursement transport (prise en charge passant de 50% à 75% au 01/09/2023). L'impact 2023 est de 12 K€.
- Revalorisation de certains échelons de catégorie B & C : +8 K€.

Soit un impact total constaté de 1,12M€ et qui représente 34% de la hausse globale de la masse salariale sur l'année 2023.

L'analyse de l'évolution de l'enveloppe des dépenses de personnel ci-dessous est prise sous l'angle des différentes catégories d'emploi, de la rémunération accessoire, de la recherche, des heures complémentaires et du hors paie.

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
--------------	--------------	-----------

1/ Masse salariale par type de population hors rémunération accessoire et hors périmètre de la recherche

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
Enseignants titulaires	42 985 691 €	42 921 594 €	-64 097 €
BIATS titulaires	16 496 284 €	17 209 990 €	713 706 €
Sous-total titulaires	59 481 974 €	60 131 584 €	649 609 €
BIATS CDD/CDI	5 520 442 €	6 679 048 €	1 158 606 €
Contractuels étudiants	664 126 €	823 107 €	158 981 €
Diverses vacances/jury + Apprentis	270 016 €	231 278 €	-38 738 €
Sous-total <u>contr.</u>BIATSS	6 454 584 €	7 733 433 €	1 278 849 €
Enseignants contractuels	4 613 644 €	5 271 650 €	658 006 €
Doctorants contractuels	2 146 176 €	2 728 938 €	582 762 €
Sous-total <u>contr.</u>ens	6 759 820 €	8 000 588 €	1 240 768 €

2/ Rémunération accessoire

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
Indemnitaires BIATSS titulaires	1 791 316 €	2 110 657 €	319 342 €
Indemnitaires Enseignants	1 876 092 €	1 874 974 €	- 1 118 €
RAFP	209 291 €	211 561 €	2 270 €
CET	38 640 €	35 505 €	-3 135 €
Autres éléments (CSG/transport/GIPA)	543 120 €	635 107 €	91 987 €
Sous-total	4 458 459 €	4 867 804 €	409 346 €
Recherche	902 052 €	585 035 €	-317 017 €
Heures de cours complémentaire	3 903 717 €	3 882 537 €	-21 180 €
Hors paye	115 558 €	199 381 €	83 823 €
TOTAL Masse salariale établissement	82 076 163,78 €	85 400 362,35 €	3 324 198,57 €

La rémunération :

- La masse salariale des **enseignants titulaires** représente 50% des dépenses de personnel, elle se diminue de -64K€ (soit -0,1%). Il s'agit d'une stabilité en trompe l'œil car une fois l'impact du point d'indice neutralisé (+1,04M€), l'impact est de -1,1M€. L'élément explicatif est le fort recul des effectifs (-14,10 ETPT). Cette baisse des effectifs, non souhaité, s'explique par de nombreux départs à la retraite à partir de 2022 et des choix individuels de carrière impliquant des départs de l'établissement, non compensés par la campagne d'emploi 2022. On peut noter une stabilisation de nos ETP pour la rentrée 2023, due à une importante campagne de recrutements qui a permis de compenser les départs. Une progression de l'indice moyen (soit un impact de 283 K€ en MS) est observée sur cette population grâce au protocole parcours professionnel-carrières-rémunérations (PPCR), ainsi le GVT positif reste fort.
- La masse salariale des **titulaires BIATSS** est en hausse de +714K€. Dans le détail on retrouve l'impact du point d'indice (+417K€) auquel s'ajoute l'évolution de l'indice moyen (soit un impact de +284K€ en MS). L'impact du schéma 2023 (+0,8 ETPT) est faible avec +37K€. Les ETPT des titulaires BIATSS sont en légère augmentation. La hausse engendrée par la campagne d'emploi a été en partie compensée par un décalage dans les recrutements mais également par des recrutements infructueux. Des départs non prévisibles n'ont pu être remplacés. Néanmoins, cette variation à la hausse reflète l'engagement de l'établissement à ouvrir des concours, dans une démarche de dé-précarisation des emplois et d'une meilleure reconnaissance des compétences et parcours professionnels. Les difficultés de recrutement sont en partie liées au manque d'attractivité du secteur public, à la situation concurrentielle sur le territoire de la métropole et à la situation nationale (taux de chômage historiquement bas) et internationale.

- Les ETPT et la masse salariale **des contractuels BIATSS** (CDD et CDI) sont en très fortes hausse : +11 ETPT et +1,16M€ (+21%). Cette hausse s'explique par :
 - La hausse des effectifs +348K€
 - La progression de l'indice moyen +186K€. Les recrutements ont parfois été effectués sur la base d'INM plus favorables, notamment pour des postes correspondant à des métiers où la concurrence est forte, et/ou l'attractivité est modérée. Mais la progression de l'indice moyen est surtout liée à la revalorisation des grilles des titulaires C et B qui a automatiquement réévalué les contrats sur ces nouveaux INM.
 - La hausse du point d'indice : +162K€
 - La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : +169K€ dont ont bénéficié 190 agents
 - Les nouvelles mesures indemnitaires pour les contractuels BIATSS, à savoir un versement mensualisé sans condition d'ancienneté et revalorisé. Pour rappel chaque agent en CDD perçoit 50€ brut par mois (soit 600€/an) en lieu et place de 341€ et chaque CDI perçoit 100 € bruts par mois (soit 1200 € par an) en lieu et place de 600 €. Il est à noter qu'une trentaine d'agents en CDD sont passés en CDI en septembre 2023 à la suite de la mise en place du dispositif de cdisation anticipée, entraînant une hausse de leur indemnitaire.

Pour 2023, la hausse des effectifs contractuels BIATSS (+ 11 ETPT) s'explique par de multiples facteurs. Le renfort de certains projets (ACCESS) ou encore le renfort ponctuel dans les directions, services, et composantes en lien avec des surcroits d'activités ou le remplacement d'agents titulaires en arrêt long (congé longue durée, longue maladie...) par des agents contractuels.

De plus, le départ en mobilité de certains titulaires a donné lieu à du recrutement de contractuels. L'année 2023 a également été marquée par des situations particulières comme le recrutement d'agents pour renforcer l'entretien des locaux du fait des difficultés rencontrées avec le prestataire (2 ETP sur 2 mois), des recrutements sur fonds propres (notamment à la DRI).

- La masse salariale sur les **contrats étudiants** progresse de 159K€. L'établissement poursuit sa politique d'emploi d'étudiants avec notamment une augmentation des contrats pour l'accompagnement des étudiants en situation handicap, pour l'accueil et l'animation de la vie de l'établissement (DIVEC, DOSIP et composantes) et un maintien important du nombre de tuteurs au SCD.
- **Les enseignants contractuels** voient leur masse salariale augmenter de +658K€ (pour +8 ETPT) dont +127K€ par le point d'indice. Dans le détail :
 - Pour les ATER une hausse de +338K€ et de +6 ETPT est constatée. A noter qu'à la rentrée 2023 l'établissement a uniquement recruté des ATER à temps plein, dont le coût pour 1 ETPT est moindre que celui de 2 ATER mi-temps.
 - Concernant les PAST, la masse salariale évolue de +67K€ due à l'impact du point d'indice et à une légère hausse de l'indice moyen. Les ETPT sur cette population est stable.
 - Pour finir, le volume ETPT des enseignants en CDD/CDI & lecteurs évolue de (+1,5 ETPT). A cela s'ajoute, l'impact du point d'indice pour une hausse totale de 253K€.
- La masse salariale des **doctorants contractuels** (financement MESRI) augmente de +582K€ et s'explique par une hausse des effectifs (+9 ETPT dont les « co-financés Région »), et par l'application de la loi de programmation pour la recherche, entraînant une revalorisation de leur rémunération brute au cours des rentrées 2021, 2022 et 2023 (pour les nouveaux contrats). Enfin, les hausses du point ont également impacté cette population (+66K€).

La rémunération accessoire :

- L'indemnitaire BIATSS évolue de +319 K€ à la faveur des mesures de la politique RH de l'établissement : 2 mesures expliquent cette hausse, la revalorisation de l'IFSE pour l'ensemble des agents en janvier 2023 de 23€/mois et par agent et ce avec effet rétroactif en date du 1er janvier 2022. Soit un impact de + 206 K€ en 2023. A l'IFSE est venue s'ajouter la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dont ont bénéficié 233 titulaires BIATSS pour un montant total de 123K€.
- L'indemnitaire enseignant est stable : l'indemnité de fonction (volet C1 du RIPEC), entrée en vigueur au 1er janvier 2022 en remplacement de la PRES des enseignants chercheurs, s'est accompagnée d'une forte revalorisation. La partie statutaire du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs repose sur une mensualisation du versement. Le montant annuel 2023 passe de 2800€ à 3500€. Il est à noter qu'en raison de la transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire (en 2022), les enseignants-chercheurs ont également touché les 4 mois de prime d'enseignement supérieur et de recherche correspondant à la période septembre/décembre 2021 au début de l'exercice 2022. En conséquence, et malgré la forte revalorisation opérée en 2023, l'indemnitaire fonctionnel perçu par les EC est stable relativement à 2022. Sur le principe, l'indemnitaire des enseignants titulaires est bien en hausse mais cette dernière se trouve donc masquée par l'effet d'aubaine de l'exercice 2022 (12 mois de RIPEC C1 + 4 mois de PRES perçus).

L'analyse de l'évolution de la masse salariale rattachée à l'activité de recherche :

La Masse salariale rattachée à la recherche diminue de -317 K€ et de -8 ETPT toutes populations confondues à savoir les contractuels CDD, les doctorants contractuels et les contrats post doctorants/chercheurs CDD. Et ce malgré de nouveaux projets (chaire CHESSE Diasporas africaines, chaire RESET, Bic Box ...), et la brève reprise de deux contrats doctoraux à la suite de la liquidation de la MSHA.

Les heures de cours complémentaires s'élèvent à 3,88M€ sur 2023, et restent stables par rapport à 2022 (-21K€). Le volume des heures payées a diminué de 2 615 heures.

Les dépenses hors paye s'élèvent à 116 K€, cette hausse de 84K€ s'explique principalement par la mise en œuvre du nouveau marché de la médecine préventive dont la contribution forfaitaire s'élève à 128 800€ (39 200€ en 2022).

2. 5. 2. 2. Analyse du tableau des emplois (T1)

Pour rappel, le plafond des emplois fixés sur budget de l'Etat est de 996 ETPT indiquée dans la notification définitive de SCSP 2023

Le plafond des emplois voté au dernier budget rectificatif 2023 s'établit à **1 149,9 ETPT** répartis entre : 948,4 ETPT sous- plafond Etat et 201,5 ETPT sous- plafond Etablissement.

Tableau 1

Autorisation d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte financier 2023

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	
		En ETPT	En ETPT	Global 2023
Catégories d'emplois	Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents Titulaires	427,4 (1)	427,4
		CDI	11,4	11,4
	Non permanents	159,9	27,5	187,4
	CDD	598,7	27,5	626,2
S/total EC				
Elèves fonctionnaires stagiaires des				-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	308,6 (2)	308,6
		CDI	37,9	50,5
	Non permanents	1,9	12,6	162,0
	CDD	348,4	160,1	521,1
S/total Biatoss		947,1 (3)	172,7	1 147,3
Totaux			200,2	Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		996,0 (5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

A l'atterrissage du compte financier 2023, la consommation des emplois en ETPT fait état de : **1 147,3 ETPT.**

Le plafond d'emplois global a été respecté par rapport au BR 2 2023 et se répartit entre :

- 947,1 ETPT sur plafond ETAT (948,4 ETPT au BR2).
- 200,2 ETPT sur plafond établissement (201,5 ETPT au BR2)

Arrêtée au compte financier de 2022, la consommation des emplois était de :

- 943,2 ETPT sous plafond Etat (993 ETPT notifiés).
- 196,4 ETPT financés sous ressources propres établissement.
- Soit un total de **1 139,6 ETPT.**

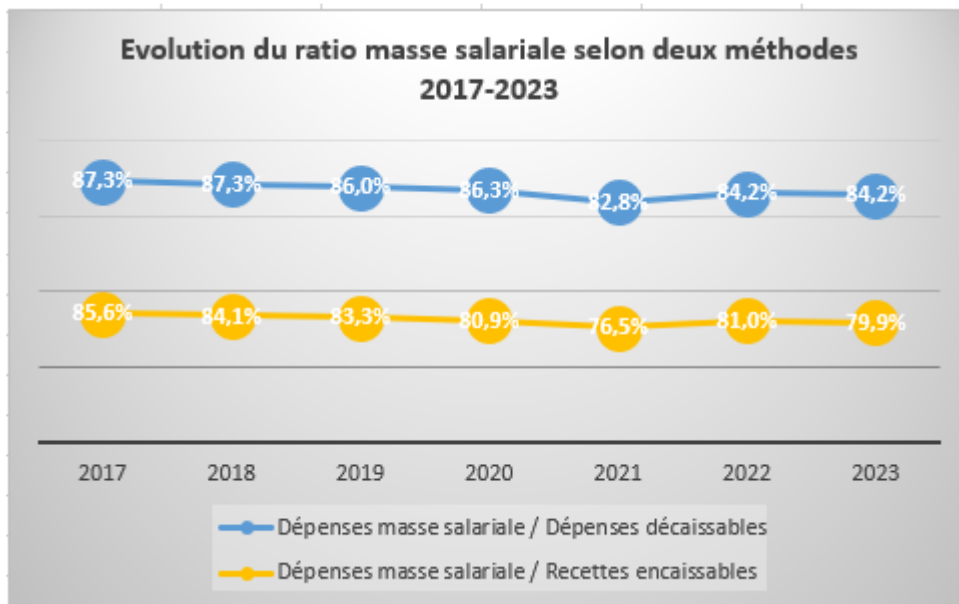
Il est à souligner que la consommation des ETPT est en hausse par rapport au compte financier 2023 :

- +7,7 ETPT dont :
- +3,9 ETPT sur plafond Etat.
- +3,8 ETPT sur plafond UBM.

La consommation des ETPT inférieure au plafond des emplois fixés par l'Etat (-48,9 ETPT) s'explique en premier lieu par le fait que la SCSP ne couvre pas les besoins financiers que représenterait l'occupation de l'intégralité des emplois et, secondairement par le fait d'emplois inoccupés (temps partiel, demi traitement, vacances...). Lorsque les personnels contractuels passent en CDI (hors CDéisation anticipée), ils basculent sous le plafond d'emplois Etat, et viennent consommer ce plafond.

2. 5. 2. 3. Evolution de la masse salariale :

En droits constatés (633*,64*,68* et 7*)



(Seuil d'alerte 80%)

Quelle que soit la méthode utilisée, on note la forte contrainte du poids des dépenses de masse salariale sur le budget exécuté de l'établissement.

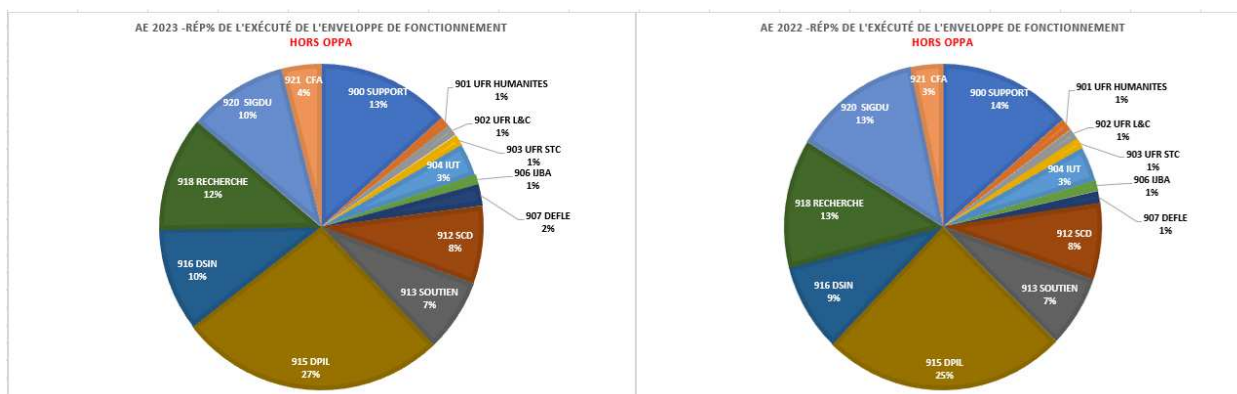
L'inflexion de la courbe jaune constatée entre 2017 et 2021 s'explique par l'augmentation des ressources de l'établissement d'une part, et d'autre part par la maîtrise du budget de masse salariale. Les ressources qui influent positivement sur ce ratio sont globalement des ressources non pérennes issues majoritairement des opérations immobilières sur la période 2017-2021. Suite à l'augmentation significative de ce ratio sur 2022, on note une légère diminution à l'issue de l'exercice 2023. Ce phénomène s'explique par le fait que le montant des ressources encaissables (+6,05M€) a augmenté plus fortement que celui de l'enveloppe de masse salariale (+3,7M€).

En parallèle, l'augmentation des charges décaissables et la maîtrise de l'augmentation de notre masse salariale impactent favorablement le ratio bleu sur la période 2017-2021. Depuis 2022, la dépense de masse salariale a considérablement augmenté (+3,7M€) par rapport aux charges décaissables globales (+4,3M€)

2. 5. 2. 4. L'enveloppe de fonctionnement (hors personnel).

Le montant des dépenses de fonctionnement (hors personnel) 2023 s'élève à 14,7M€ et représente 14% du budget d'AE 2023 exécuté (11,2% soit 12,6M€ en 2022) :

- 1,2 M€ (1.3M€ en 2022) sur opérations pluriannuelles (OPPA) ;
- 13,5M€ (11,3 M€ en 2022) sur budget propre ventilés entre les centres de responsabilité budgétaire (CRB) :



On notera l'évolution du ratio concernant le CRB 907 (DEFLE) qui s'explique par le remboursement des droits d'inscription internationaux de 2023 et les régularisations de 2022.

2. 5. 3. Les investissements 2023 :

Le montant des investissements 2023 s'élève à 3M€ et représente 3% du budget d'AE exécuté sur 2023 (4,4M€ et représente 4,4% sur 2022).

- 1,2 M€ sur opérations pluriannuelles : PPI divers (+228K€), réhabilitation pôle archéologie (+202K€), modernisation GTC (+245K€), REACT-EU (247K€), et divers contrats de recherche (+124K€).
- 1,8 M€ sur des opérations établissement dont
 - 710K€ équipements divers infrastructures numériques et équipements informatique.
 - 112K€ sur l'immobilier : mobilier divers et gros travaux hors PPI.
 - 326K€ sur le SIGDU divers travaux.
 - 237K€ sur le CFA financement d'équipement pédagogiques pour les composantes à travers le PPI.
 - 107K€ divers équipements IUT numériques et immobiliers.

Les dépenses d'investissement de 2023 visent essentiellement les équipements informatiques, les infrastructures de la DSIN liées au renouvellement de matériel, à la poursuite du déploiement du télétravail, et les travaux immobiliers.

2. 6. FOCUS sur les centres de responsabilités budgétaires (CRB)

2. 6. 1. Variation 2023-2022 : les autorisations d'engagement

Le périmètre des CRB est resté stable sur l'exercice 2023 et permet donc de comparer les deux exercices 2023 et 2022.

➤ Variation du budget global exécuté :

De façon globale, on soulignera post reprise à la normale en 2022 de l'activité des CRB, l'impact du blocage de l'établissement sur plusieurs semaines, qui vient contre balancer le poids de l'inflation avec l'augmentation des coûts relatifs aux déplacements, aux frais de réceptions, événementiels divers...

Autorisation d'engagement (AE) taux d'exécution 2023/ variation 2022								
CRB	BI	BR2	EXECUTE	Tx% BI 2023	Tx % 2023	Tx % 2022	Variation	
900	SUPPORT	4 702 041	3 254 100	2 416 018	51,4%	74,2%	70,0%	↗
901	UFR HUMANITES	1 310 635	1 354 085	1 321 543	100,8%	97,6%	95,7%	↗
902	UFR LANGUES & CIVILISATIONS	1 533 458	1 523 258	1 379 143	89,9%	90,5%	97,7%	↘
903	UFR SCIENCES DES TERRITOIRES & DE LA COMM.	611 103	661 145	651 382	106,6%	98,5%	95,9%	↗
904	IUT	1 271 600	1 315 758	1 295 570	101,9%	98,5%	95,0%	↗
906	IJBA	310 150	352 661	343 389	110,7%	97,4%	102,8%	↘
907	DEFLE	395 847	572 787	516 648	130,5%	90,2%	99,8%	↘
912	SCD	1 100 852	1 131 731	1 119 165	101,7%	98,9%	97,6%	↗
913	SOUTIEN	2 069 949	1 565 795	1 350 027	65,2%	86,2%	78,1%	↗
914	MASSE SALARIALE	76 960 547	78 146 660	78 490 682	102,0%	100,4%	100,1%	↔
915	DPIL	9 055 276	5 350 155	4 704 999	52,0%	87,9%	84,0%	↗
916	DSIN	2 082 347	2 405 157	2 342 451	112,5%	97,4%	94,4%	↗
918	RECHERCHE	3 389 282	3 749 334	3 129 830	92,3%	83,5%	80,1%	↗
920	SIGDU	2 743 100	2 418 364	2 252 872	82,1%	93,2%	93,7%	↔
921	CFA	1 920 206	2 280 470	1 792 624	93,4%	78,6%	78,4%	↔
TOTAL AE		109 456 393	106 081 459	103 106 342	94,2%	97,2%	96,5%	↗

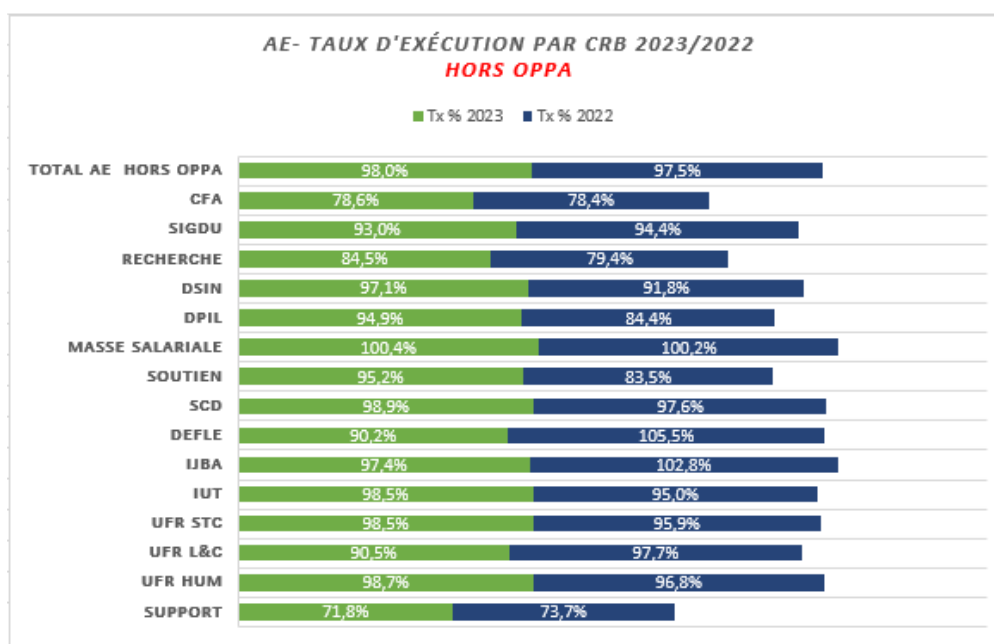
La limitativité du budget d'AE est posée au niveau de chaque CRB et par enveloppe (F, I, P).

L'IJBA et le CRB Masse salariale affichent des taux d'exécution supérieur à 100%. Ceci s'explique par le fait que pour intégrer les dernières paies de 2023, la limitativité de l'enveloppe de masse salariale sur ces CRB a été levée afin de consommer le disponible au niveau établissement, et dans la limite de l'enveloppe de personnel ouverte au BR2-2023.

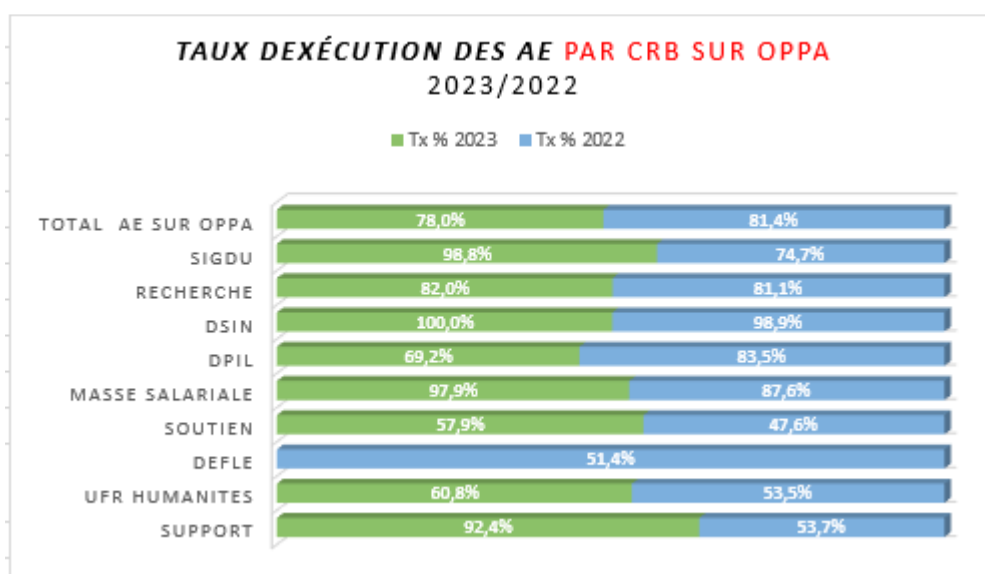
Concernant les taux d'exécution calculés à partir du BI 2023 :

- CRB DSIN : relatif à l'opération REACT-EU, obtenu en février 2022 et ouvert au BR1.
- CRB MS : impact des mesures salariales et extension en année pleine CE 2022.
- CRB Support : impact de l'inscription des réserves.
- Lors de l'inscription du volume budgétaire des HCC, une enveloppe de 10% est maintenue en centrale. Ceci explique les taux d'exécution supérieurs à 100% sur les CRB IJBA, STC, Humanités, IUT.
- CRB DEFLE concerne le remboursement des droits d'inscription (DEFLE).

➤ **Variation 2023/2022 budget propre d'AE hors opérations pluriannuelles :**

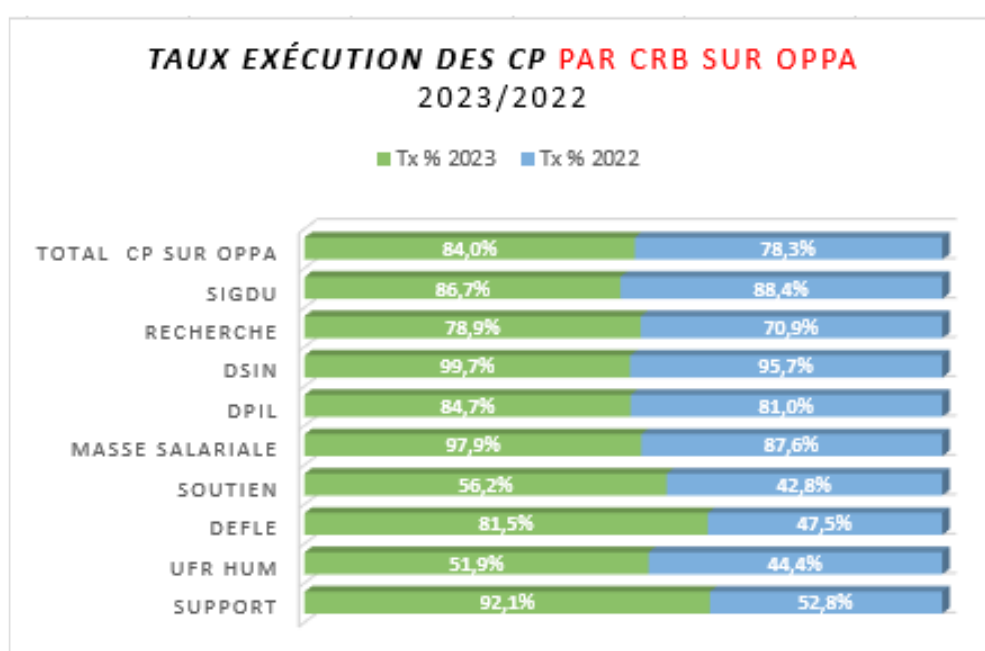


➤ **Variation 2023/2022 budget d'AE sur les opérations pluriannuelles (OPPA) :**



2. 6. 2. Variation 2023/2022 des crédits de paiement sur OPPA

On constate que les taux d'exécution des CP sur les opérations pluriannuelles (84% en 2023 contre 78,3% en 2022) se sont améliorés sur les trois dernières années. La déprogrammation au niveau des CRB reste prudentielle et impacte la sincérité de la programmation du dernier budget rectificatif annuel, ainsi que sa soutenabilité au regard du plan de trésorerie. Néanmoins, la marge des aléas a été maîtrisée sur 2023 grâce au suivi d'exécution des flux accompagné par la DAF, notamment sur les opérations d'investissement et de recherche. Ce BR2 est dit de déprogrammation et concomitant au BI de N+1, et est donc destiné à la reprogrammation des crédits ouverts sur les OPPA, notamment. Il permet ainsi la mise à disposition des crédits non exécutés de la tranche annuelle N, dès le BI N+1.



3. Impact de l'exécution sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

Ces indicateurs bruts sont une photographie consolidée de l'UBM. Ils sont à relativiser car ils prennent en compte toutes les opérations immobilières engagées et à venir de l'établissement. Ils sont donc à mettre en perspective du FDR et de la trésorerie réellement mobilisable de l'établissement (indicateurs du compte financier de l'agent comptable). De plus, des mesures pour lesquelles l'établissement a perçu les fonds sur 2022 et 2023 (actions spécifiques : handicap, IUF, DSG projets, pré-COMP... ont été partiellement (ou pas) mis en œuvre sur 2023 et seront mobilisés sur les exercices à venir.

➤ Cf le rapport de l'agent comptable.

3. 1. 1. Analyse de l'équilibre financier

3. 1. 1. 1. Le solde budgétaire

Cf point 2.2

Pour mémoire le solde budgétaire constitue un indicateur intermédiaire de la variation de la trésorerie. Le solde des opérations pour compte de tiers (T-5) en est un autre. Comme pour les opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent le flux de trésorerie (T7).

3. 1. 1. 2. Les opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 (analyse au point 2.2) doit être complété du solde des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et décaissements, répertoriés dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (T-5 & T7). Il s'agit pour ces dernières d'opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'établissement ne dispose en général d'aucune marge de manœuvre décisionnelle, ou d'autres encaissements et décaissements sur compte de tiers.

Le solde de ces opérations (bourses de mobilité, TVA et prêts) résulte de la différence entre encaissement et décaissements réalisés sur l'exercice. Pour 2023, ce solde est positif (+5,1K€) et diminue le prélèvement sur la trésorerie issue du solde budgétaire.

3. 1. 1. 3. La trésorerie

Il résulte de ces deux soldes, opérations budgétaires et opérations non budgétaires un prélèvement sur la trésorerie portant celle-ci à un montant de **19,6M€ au 31/12/2023**.

Soutenabilité à l'échelle annuelle :

Le tableau d'équilibre financier (T4) indique une diminution de la trésorerie de **3,87M€ (2022 : -4,1 M€)**.

Cette diminution est la résultante de :

- Un solde budgétaire déficitaire de **-3,89M€ (2022 : déficitaire de 3,96M€)** dont **-3,72M€** sur les opérations pluri annuelles.
- Un solde positif des opérations pour le compte de tiers du tableau T5 : **+115K€** (bourses de mobilité et RAFP).
- Un solde négatif des autres opérations non budgétaires relatif à la TVA : **-270K€**.
- Un solde positif autres opérations gérées en compte de tiers (T7 Trésor) : **+160K€**.

Le prélèvement de la trésorerie se ventile ainsi :

- ✓ Un prélèvement de **3,36M€** sur les opérations fléchées.
- ✓ Un prélèvement de **524K€** sur la trésorerie non fléchée.

Soutenabilité à l'échelle infra annuelle :

L'évolution infra annuelle de la trésorerie est présentée dans la liasse budgétaire (T7). Au cours de l'année 2023, les points les plus bas de trésorerie ont été celui de juin (18,7M€) et celui de décembre (19,6M€).

(€ TTC)	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) Solde Initial (début de mois)	23 993 873	34 659 586	26 618 933	18 713 596	49 233 726	36 432 635	30 354 678	35 879 514	25 963 939	
ENCAISSEMENTS										
A1. Recettes budgétaires globalisées	21 913 014	549 294	1 336 303	530 604	771 075	31 891 861	15 663 736	956 029	3 423 997	99 594 866
Subvention pour charges de service public	21 404 071		0	0	0	30 519 476	13 230 642	0	1 399 501	87 973 322
Recettes propres	456 877	427 807	635 749	369 287	727 413	711 917	1 919 391	895 021	1 424 027	8 660 546
A2. Recettes budgétaires fléchées	2 000	7 200	18 259	533 219	22 350	550 999	253 802	289 516	3 209 741	5 071 783
A3. Opérations non budgétaires	182 144	308 077	-707 350	31 138 798	950 360	-30 712 937	-825 059	1 679 273	-2 798 839	1 755 031
A. TOTAL	22 097 158	864 571	647 212	32 202 620	1 743 785	1 729 923	15 092 478	2 924 819	3 834 898	106 421 680
DECAISSEMENTS										
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	7 872 306	8 530 893	7 921 522	8 453 065	7 145 060	7 536 622	8 967 313	10 153 022	9 833 999	100 124 436
Personnel	6 884 883	6 976 614	6 972 388	7 284 774	7 122 754	6 707 778	7 649 661	7 354 086	6 704 329	84 617 020
B2. Dépenses sur recettes fléchées	3 307 530	148 367	599 759	376 420	61 930	168 343	238 032	2 387 551	416 243	8 433 806
B3. Opérations non budgétaires	251 609	225 963	31 269	-7 146 994	7 337 085	102 914	362 298	299 821	-51 972	1 749 866
B. TOTAL	11 431 445	8 905 223	8 552 549	1 682 491	14 544 875	7 807 879	9 567 642	12 840 394	10 198 271	110 308 107
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	10 665 713	-8 040 652	-7 905 337	30 520 129	-12 801 091	-6 077 957	5 524 836	-9 915 575	-6 363 372	-3 886 421
dont niveau de la trésorerie fléchée	-3 305 530	-141 167	-581 500	156 799	-39 580	382 656	15 769	-2 098 035	2 793 498	-3 362 023
dont niveau de la trésorerie non fléchée	13 971 243	-7 899 485	-7 323 837	30 363 331	-12 761 511	-6 460 613	5 509 067	-7 817 541	-9 156 870	-524 404
SOLDE CUMULE (1) + (2)	34 659 586	26 618 933	18 713 596	49 233 726	36 432 635	30 354 678	35 879 514	25 963 939	19 600 567	
* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)							dont variation trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	5 165		Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

Les variations mensuelles montrent une stabilité de la trésorerie par rapport au compte financier 2022 et exercices antérieurs. En effet, le versement d'avances notamment sur les opérations immobilières (CLEFF, pôle archéologie, requalification bâtiment H...) de la part des financeurs tels que l'Etat et la région ont gonflé ponctuellement le niveau de trésorerie. Une partie de ces fonds ont depuis été mobilisés pour la réalisation des projets. De plus, la reprise économique ainsi que le surcoût énergétique ont eu un impact non négligeable sur les décaissements. L'hypothèse de versement de la SCSP dans des cycles constatés permet de maintenir une soutenabilité infra annuelle stable. La plus grande vigilance est apportée par l'établissement sur la recette, la part de l'autofinancement dans les projets obtenus ou déposés, ainsi que la projection des charges incompressibles qui sont en en augmentation constante. Elles pèseront de plus en plus sur le long terme notamment en fonction de l'extension du patrimoine immobilier.

Ce niveau de trésorerie est donc à contrebalancer par rapport aux dépenses qui devront être engagées sur les exercices à venir tant sur les opérations pluriannuelles que sur les dépenses structurelles et réglementaires de l'établissement (LPR, campagnes d'emploi, coût de fonctionnement des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés, inflation...).

- Le montant de la trésorerie au 31/12/2023 atteint **19,6M€** soit **71 jours de fonctionnement (89 jours en 2022 et 108 jrs en 2021)** (le seuil de vigilance étant de 30 jours).
- **Donnée brute : se référer à l'analyse détaillée (trésorerie réellement mobilisable) du compte financier dans le rapport de l'agent comptable et à mettre en perspective d'un mois de paie (entre +6,7 et 7,6M€)**

Indicateurs de suivi à l'issue de l'exercice 2023 :

- Solde budgétaire négatif : -3,89M€
- Variation trésorerie négative : -3,87M€ (dont 3,36M€ sur trésorerie fléchées des OPPA) soit niveau de trésorerie globale à 19,6M€

- Variation du FDR positif : +247K€ légère création de richesse pour l'établissement
 - Variation du BFR positif : +4,13M€ établissement décaisse plus vite qu'il n'encaisse.
- **Ces indicateurs financiers indiquent une situation financière stable et maîtrisée ainsi qu'une soutenabilité à court-moyen termes qui reste en tension (bien que plus relative par rapport à l'exercice 2022, et en amélioration par rapport au BR2 2023).**

La soutenabilité pluriannuelle à la clôture 2023 :

Elle s'apprécie au regard du niveau final de trésorerie au 31/12/2023 en lien avec les restes à engager, à payer et à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

- Niveau final de trésorerie (T6) : 19,6M€ + Reste à encaisser (T9 Rec) : 48,5M€ = **68,1M€**
 - Reste à engager (T9 dépenses) : 47,5M€ + Reste à payer (TSBC) : 3,2 M€ = **50,7M€**
- **Ces indicateurs chiffrés indiquent une situation financière « saine » et soutenable à l'issue de l'exercice 2023 ainsi que sur le long terme pour l'établissement. (Solde positif de 17,4 M€.).**

3. 1. 2. Situation patrimoniale et soutenabilité financière

3. 1. 2. 1. La situation patrimoniale

La situation patrimoniale dont la synthèse est présentée dans le tableau 6 retrace les évolutions observées en comptabilité générale, opérations enregistrées en droits constatés, mais pas forcément encaissées ou décaissées.

Elle retrace en outre le financement de l'investissement.

- *(cf. rapport agent comptable)*

Le résultat comptable du budget consolidé (budget établissement + SIGDU et CFA) 2023 est excédentaire de **1 413 574€** et se répartit entre :

- UBM : -547K€
- CFA : + 1,55M€
- SIGDU : +406K€

Le résultat négatif constaté sur le budget principal (UBM) est le corollaire d'une augmentation forte de la dépense (fluides, inflation, revalorisation du point d'indice, de l'impact croissant de l'amortissement). Il est également dû à un certain nombre de « reports » d'actions spécifiques financées par le MESRI pour la recherche (IUF, DSG projets et pré-COMP) notamment.

Il est à noter que les charges (notamment de fonctionnement hors masse salariale) augmentent de +4,03% et que les produits augmentent de 6,07% grâce notamment aux ressources propres (19,7%) et SCSP (+3,7%)

Le montant de la **CAF dégagée de +3,2M€** a contribué au financement à hauteur de 35% des dépenses d'investissement global effectuées au cours de l'exercice 2023. Le seuil de vigilance fixé par le ministère est de 30% avec un seuil d'alerte de 20%.

Outre la capacité d'autofinancement, les opérations sont financées par des subventions d'investissement à hauteur de 6M€

Un abondement au fonds de roulement de **247K€** est réalisé.

Le prélèvement porte le niveau de FDR global à 19,7M€ soit **71 jours de fonctionnement**, (73 jours en 2022). Le seuil de vigilance ministériel est à 30 jours.

➤ *Cf annexe comptable*

3. 1. 2. 2. La soutenabilité financière

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements souscrits sur l'exercice et les exercices passés (AE consommées relatives à de l'activité courante et aux marchés) et les paiements (CP consommés) effectués sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles de l'organisme conséquemment aux engagements juridiques contractés. Ils permettent d'évaluer les paiements qui devront intervenir à compter de 2023.

Cette notion relève de la comptabilité budgétaire et doit être distinguée de la notion de charges à payer. Les charges à payer en comptabilité générale définissent les charges hors investissement.

Les restes à payer représentent un indicateur majeur en matière d'analyse de la soutenabilité pluriannuelle car ils englobent toutes les dettes à l'encontre des fournisseurs. Au 31/12/2023, le **montant des restes à payer s'élève à 3,21M€** (Tableau de synthèse budgétaire et comptable). On soulignera une variation à la baisse de ces restes à payer par rapport au compte financier 2022 (8,96€) soit -5,7M€, qui est principalement due aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements de l'enveloppe d'investissement sur les projets immobiliers en cours.

Ce montant doit être mis en perspective avec le niveau de la trésorerie de 19,6M€ et apparaît donc comme soutenable.

Le taux d'exécution des crédits ouverts en investissement et en fonctionnement traduit des écarts non négligeables mais en constante amélioration depuis 2021, par rapport aux budgets votés, et mettent en exergue la nécessité d'un meilleur calibrage budgétaire.

Conclusion :

En présence d'un solde budgétaire et d'une variation de trésorerie négatifs mais d'une variation de fonds de roulement légèrement positive, la situation financière de l'établissement est viable a priori car des décalages de flux d'encaissement expliquent ponctuellement le solde budgétaire négatif, notamment sur les opérations pluriannuelles. Cependant, on observe depuis 2022 une dégradation sur le socle structurel de l'établissement. Celle-ci est consécutive d'éléments exogènes (impacts des mesures RH réglementaires, augmentation des dépenses incompressibles...).

En parallèle, le niveau de besoin en fonds de roulement est devenu positif à l'issue de l'exercice. Cela signifie que l'établissement a décaissé plus vite qu'il n'a encaissé sur l'exercice. Structurellement, le BFR était positivement élevé sur les trois dernières années du fait d'avances perçues sur les projets, notamment immobiliers. A l'issue du compte financier, le BFR est positif mais peu élevé. Il indique que l'établissement dispose d'un niveau de trésorerie suffisant pour honorer ses dettes.

La situation financière de l'université est donc saine au regard des résultats et indicateurs financiers 2023. A la clôture de l'exercice 2023, le niveau de trésorerie s'est amoindri par rapport au compte financier 2022, mais il s'est amélioré par rapport à l'atterrissage prévisionnel du BR2 2023. Néanmoins, la situation demeure sous tension en termes de trésorerie et nécessite une forte attention à moyen et long terme. En effet, ces indicateurs financiers reflètent la situation globale de l'établissement avec toutes les opérations pluriannuelles engagées, dont les opérations immobilières, mais également des projets structurels et réglementaires qui auront un impact sur 2024 et les années futures : impact de la campagne d'emplois 2023 (EAP) et 2024 plus favorable ; le coût bâtimentaire post Opération Campus (entretien, travaux d'embellissement, mise en œuvre d'un PPI et de divers schémas directeurs GER...), le financement de l'amortissement sur le long terme, la hausse des charges incompressibles, entre autres.

On a pu constater une augmentation du niveau du fonds de roulement depuis 2017 dont le point d'orgue est 2021 (20,2M€). L'abondement sur fonds de roulement tient en partie aux décalages des financements sur les grands projets immobiliers, de dispositifs qui seront mis en œuvre sur les années à venir, ainsi que les impacts liés à la pandémie. Compte tenu du contexte socio-économique induit par la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, les projets engagés par l'établissement dans le cadre du plan Climat, l'établissement devra demeurer vigilant sur sa politique d'investissement à moyen terme en maintenant une démarche active de recherche de financements nouveaux mais également en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement et de masse salariale dans un souci de dynamique et de soutenabilité financière.

4. Le suivi des achats et des marchés

4. 1. Focus sur la nature des achats au sein de l'établissement

Source GFC Dépenses- Groupe de marchandises NACRES

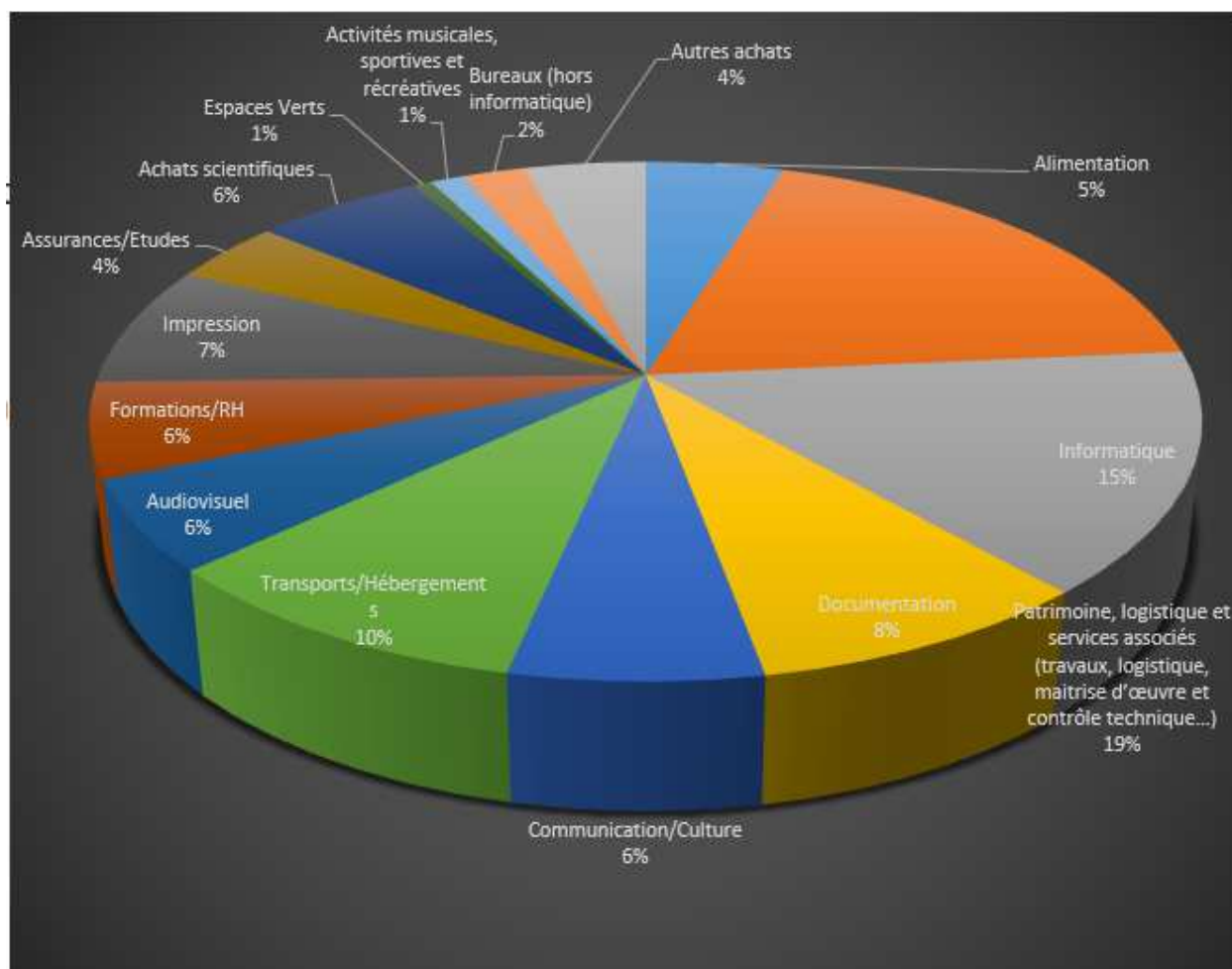
Le montant total des dépenses achat engagées en 2023 est de 9 251 952.65€ HT (10 441 540,26€ HT en 2022) soit une diminution de -11,4%. Cette diminution s'explique par des achats liés à des projets numériques et travaux immobiliers engagés sur 2022.

La couverture des achats (achats dans le respect de la réglementation de la commande publique, avec ou sans rédaction d'un marché public porté par le Pôle achats) s'élève à 94,53% (94,71% en 2022). Dans la continuité de 2022, l'équipe du pôle achats est consolidée, ce qui a

permis un nouvel accompagnement des services opérationnels plus efficient, la mise a disposition de nouveaux outils afin d'accompagner les services prescripteurs (liste marchés en cours, procédures spécifiques, boîte à outil, accessibles sur l'ENTP).

Répartition des achats 2023 selon les principales familles de dépenses :

1. Patrimoine, logistique et services associés (travaux, logistiques, maîtrise d'œuvre) : 19% - 1 733 966,36 euros HT
2. Informatique : 15% - 1 387 563,12 euros HT
3. Transports/Hébergement : 10% - 893 045,90 euros HT
4. Documentation : 9% - 797 705,63 euros HT
5. Impression : 7% - 693 714,21 euros HT
6. Communication/Culture : 6% - 577 122,16 euros HT
7. Formations/RH : 6% - 545 209,48 euros HT
8. Achats scientifiques : 6% - 540 596,65 euros HT
9. Audiovisuel : 6% - 523 045,74 euros HT
10. Alimentation : 5% - 441 457,39 euros HT
11. Assurances/Etudes : 4% - 363 059,17 euros HT
12. Bureau (hors informatique) : 2% - 201 058,74 euros HT
13. Activités musicales, sportives et créatives : 1% - 107 943,63 euros HT
14. Espaces Verts : 0,6% - 60 384,72 euros HT

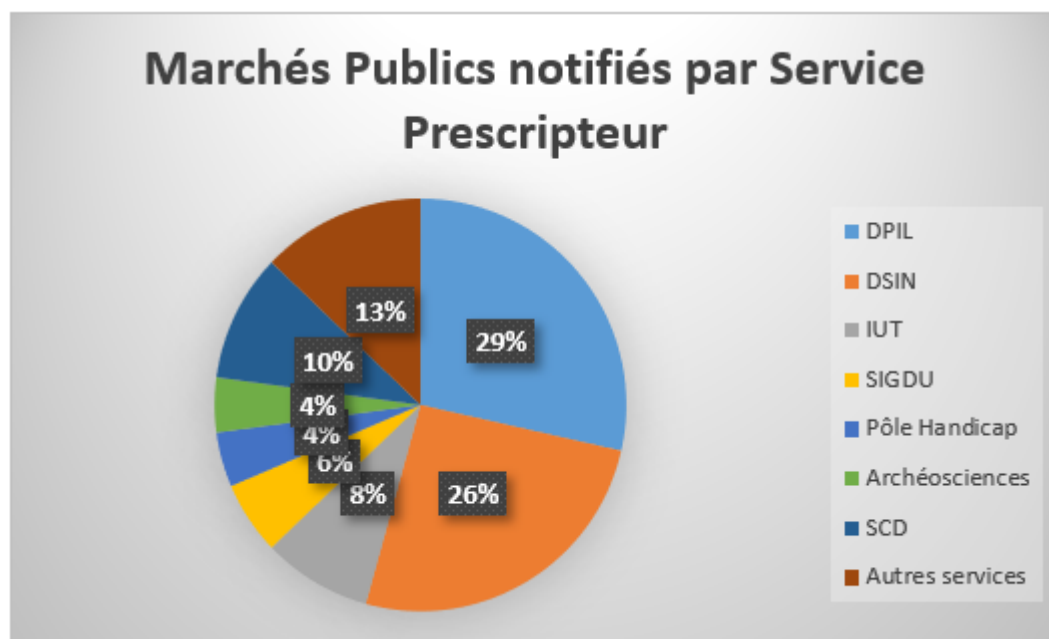


4. 2. Focus sur les marchés notifiés en 2023

Montant supérieur à 40 000€ HT.

70 marchés publics/lots notifiés par le Pôle Achats en 2023 (contre 35 en 2022) répartis entre 21 « marchés SP » et 49 marchés lancés par le Pôle Achats.

4. 2. 1. Répartition par service prescripteur



Détail des principaux marchés publics notifiés :

DPIL :

- Missions de diagnostics énergétiques globaux des bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne
- Prestations de services d'assurances

DSIN :

- Renouvellement de la solution de visioconférence ZOOM pour l'Université Bordeaux Montaigne
- Acquisition et maintenance de photocopieurs multifonctions et reprise de la maintenance de gestion des impressions destinés à l'Université Bordeaux Montaigne

IUT :

- Nettoyage des locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne
- Travaux de remise aux normes de la sécurité incendie de l'IUT Bordeaux Montaigne

SCD :

- Dépoussiérage des collections des bibliothèques de l'Université Bordeaux Montaigne
- Fourniture de livres pour l'Université Bordeaux Montaigne

SIGDU :

- Travaux sur les réseaux d'assainissement
- Réalisation d'un nouveau forage à l'Oligocène Paillère 4

Archéosciences:

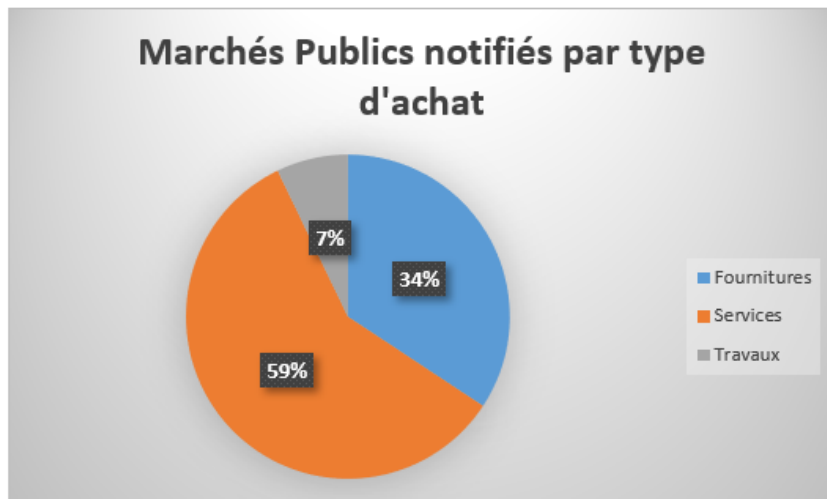
- Achat d'un spectromètre Raman Portatif
- Achat d'un système LIDAR pour drone, d'un drone et de ses périphériques

Autres services :

- Création d'une boutique en ligne et achats d'objets publicitaires pour l'Université Bordeaux Montaigne – *Direction de la Communication*
- Acquisition, installation, hébergement et maintenance d'une application Web « Plateforme de démocratie participative » - *DIVEC*

4. 2. 2. Typologie et nature des marchés 2023

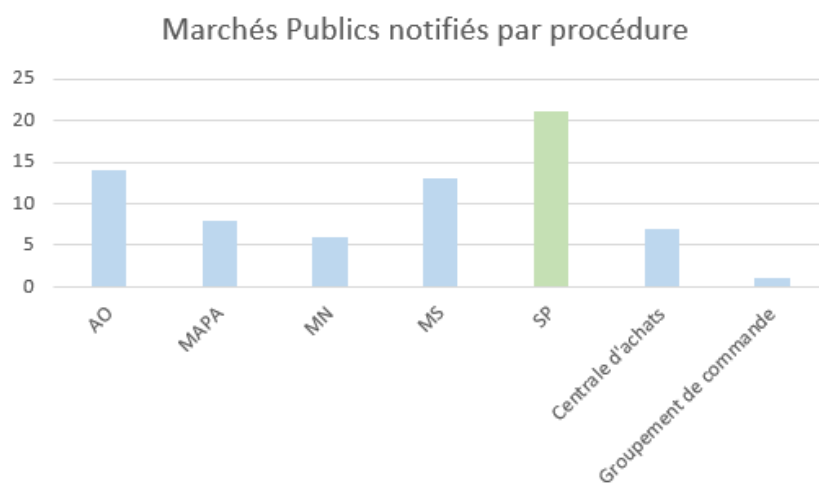
4. 2. 2. 1. Marchés par type d'achat :



Rappel 2022 :

- Fournitures : 34%
- Services : 52%
- Travaux : 14%

4. 2. 2. 2. Marchés par procédure :



- AO : appel d'offre ouvert
- MAPA : marché à procédures adaptées
- MN : marché négocié
- MS : marché subséquent
- SP : marchés services prescripteurs

4. 2. 2. 3. Les points de vigilance sur les achats supérieurs à 40K€HT :

Le montant des dépenses effectuées « hors marché » sur les codes achats suivants dépassent le seuil de 40 000 euros HT pour les fournitures et services et 100 000 euros HT pour les travaux ; seuil au-delà duquel une procédure de mise en concurrence doit être mise en place :

- AA.64 : Services de restauration extérieurs (restauration) : 162 153,66 euros HT – De tels achats ne peuvent pas faire l'objet d'un marché public.
- AC.31 : Services externalisés d'impression et de reprographie : 40 994,85 euros HT – Le dépassement est faible mais la question de la mise en place d'un marché pourra être discutée en 2024.
- BE.08 : Voiries, Réseaux, Distributions (VRD) : 110 497,26 euros HT – Des discussions sont en cours avec les CRB concernés pour réduire les dépenses « hors marché ».
- BF.13 : Etudes préalables (topographie, études de sols , prospection, etc.), programmation : 66 567,50 euros HT – Les demandes d'études étant de plus en plus nombreuses, la mise en œuvre d'une procédure va devoir se poser.
- BG.21 : Services de création et d'entretien des espaces verts : 52 420,35 euros HT – Des discussions sont en cours avec les CRB concernés pour la mise en place de marchés publics.
- CD.31 : Culture – Services d'animation culturelle : 65 523,83 euros HT – Il s'agit de dépenses relatives à des spectacles, évènements culturels qui ne peuvent pas faire l'objet d'un marché public.
- CE.04 : Documentation – Livres non scolaires électroniques : 49 597,11 euros HT - Le dépassement est faible mais la question de la mise en place d'un marché pourra être discutée en 2024.
- DB.12 : Hébergement en pension, demi-pension, refuge, camping (hors événementiel) : 81 163,99 euros HT – Il s'agit d'hébergements non couverts par le marché relatif aux services d'agence de voyage.
- EB.02 : Assistance à maîtrise d'ouvrage (hors bâtiments et SI Télécom) : 48 100 euros HT - Le dépassement est faible mais la question de la mise en place d'un marché pourra être discutée en 2024.
- EC.14 : Formations d'insertion professionnelle : 140 629,33 euros HT – Une réunion va être organisée avec le service formation de la DRH afin qu'une consultation soit lancée en 2024.
- IB.32 : Droits d'utilisation des autres logiciels : 58 666,62 euros HT.
- IB.34 : Maintenance des autres logiciels : 110 234,30 euros HT.
- IC.31 : Maintenance et réparation des équipements de réseaux informatiques : 43 986,09 euros HT.
- ID.15 : Informatique – Infogérance des systèmes d'information : 47 557,77 euros HT.

Sur ces quatre codes achats, qui concernent le service de la DSIN, des discussions vont être menées pour mettre en place des solutions permettant de réduire les dépenses « hors marché ».

- UH.15 : Autres services spécialisés en géophysique : 65 975,43 euros HT.
- UI.11 : Archéologie : Prestations services sur chantier de fouilles (terrassement) : 62 560,05 euros HT.

Sur ces deux codes achats, des discussions devront être menées avec les CRB concernées pour mettre en place des solutions permettant de réduire les dépenses « hors marché », sous réserve de la spécificité de la prestation.

Fin du document